

# Plan d'action visant des espèces multiples pour le parc national de la Mauricie et les lieux historiques nationaux de la Mauricie et de l'ouest du Québec [Proposition]



2020

**Référence recommandée:**

Agence Parcs Canada. 2020. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de la Mauricie et les lieux historiques nationaux de la Mauricie et de l'Ouest du Québec [Proposition]. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada (Ottawa). iv + 63 p.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril<sup>1</sup>.

Photos de la page couverture : Tortue des bois – © Agence Parcs Canada/ Jacques Pleau; Loup de l'Est – © Agence Parcs Canada/ Jacques Pleau; chauve-souris nordique – © Parcs Canada/Jacques Pleau

Also available in English under the title: "Multi-species Action Plan for La Mauricie National Park of Canada and National Historic Sites in Mauricie and Western Quebec Field Unit [Proposed]"

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020. Tous droits réservés.

ISBN À venir

No de catalogue À venir

*Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, sous réserve de mention de la source.*

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

## Préface

Dans le cadre de l'**Accord pour la protection des espèces en péril (1996)**, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, règlements et programmes complémentaires qui assureront la protection des espèces en péril partout au Canada. Aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (L.C. 2002, ch. 29), les ministères fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont aussi tenus de rendre compte des progrès accomplis cinq ans après la publication du document final dans le *Registre public des espèces en péril*.

La LEP exige l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action présentant de façon détaillée la planification du rétablissement des espèces visées, conformément aux orientations stratégiques mises en place dans les programmes de rétablissement de ces espèces. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des coûts socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces.

Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est le ministre compétent en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national de la Mauricie (PNLM) et les lieux historiques nationaux du Canada (LHN) faisant partie de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec (UGMOQ). Le service de conservation de l'UGMOQ a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant au PNLM et aux LHN associés à l'UGMOQ, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan d'action est le résultat des consultations réalisées auprès d'Environnement et Changements Climatiques Canada, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, Conservation de la Nature du Canada. Le Conseil de la nation Atikamekw, le bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, la Temiskaming First Nation et le Mohawk Council of Kahnawake ont été invités jusqu'à maintenant à collaborer à ce plan d'action. Le bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et la Témiskaming First Nation ont fait connaître leur intérêt à commenter le plan. À ce jour, le bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a émis des commentaires et ceux-ci ont été intégrés à la proposition actuelle. Conformément au paragraphe 48(1) de la LEP il est toujours possible pour les autres nations de participer à la consultation, si applicable. L'unité de gestion s'assurera de leur faire parvenir une nouvelle fois la proposition actuelle.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des instances et organisations participantes.

## **Remerciements**

Nous remercions tout spécialement les personnes qui ont contribué au contenu du présent document, particulièrement celles qui ont offert leur temps, leur expertise et leurs informations.

## Sommaire

Le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de la Mauricie et les lieux historiques nationaux de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec (UGMOQ) s'applique aux terres et aux eaux situées à l'intérieur des limites de ces sites : le parc national de la Mauricie (PNLM) et les lieux historiques nationaux du Canada (LHN). Ce dernier terme est utilisé pour désigner collectivement 13 endroits de la province de Québec: le lieu historique national d'Obadjiwan-Fort-Témiscamingue, le lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice, le lieu historique national du Fort-Chambly, le lieu historique national du Fort-Lennox, le lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay, le lieu historique national de Coteau-du-Lac, le lieu historique national de la Caserne-de-Carillon, le lieu historique national du Manoir-Papineau, le lieu historique national de Louis-Joseph-Papineau, le lieu historique national Louis-S.-Saint-Laurent, le lieu historique national du Commerce-de-la-fourrure-de-Lachine, le lieu historique national Sir-Wilfrid-Laurier, le lieu historique national Sir-George-Étienne-Cartier. Le présent plan satisfait aux exigences fixées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP ; article 47) pour les espèces qui requièrent un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans ces sites. Les mesures décrites dans le plan vont également entraîner des avantages pour d'autres espèces régulièrement présentes dans le PNLM et les LHN pour lesquelles il existe des préoccupations quant à leur conservation.

Une évaluation de chacun des sites a été effectuée pour déterminer si les autorités de ces sites étaient en mesure de mener des activités de gestion pour contribuer au rétablissement ou à la gestion de certaines espèces. Des objectifs propres aux sites ont été établis dans le présent plan. Ceux-ci représentent la contribution des sites aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leurs résidences et leurs habitats sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux, dans les lieux historiques nationaux, ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces dans ces sites. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation des espèces et les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, et en fonction des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces à chaque site. Des mesures de surveillance des populations sont aussi précisées pour les espèces pour lesquelles des activités de gestion dans les sites peuvent contribuer à leur rétablissement.

Les mesures proposées dans ce plan auront une incidence socioéconomique limitée et ne posent aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du PNLM et des LHN. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les avantages comprendront des effets positifs sur l'intégrité écologique, une meilleure sensibilisation et appréciation en ce qui concerne la valeur de la biodiversité pour les Canadiens, ainsi que des opportunités d'engagement et de collaboration pour les communautés locales et les Premières Nations.

## Table des matières

1. Contexte.....	8
1.1 Le parc national de la Mauricie.....	8
1.2 Les lieux historiques nationaux associés.....	10
1.3 Territoire couvert par ce plan d'action.....	20
2. Objectifs en matière de population et de répartition propres auPNLM et aux lieux historiques de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec.....	24
3. Mesures de conservation et de rétablissement.....	25
3.1 Gestion active.....	27
3.2 Lutte contre les maladies et espèces exotiques envahissantes.....	27
3.3 Comblir les lacunes en matière de connaissances.....	27
3.4 Collaborations.....	28
4. Habitat essentiel.....	29
4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel.....	29
5. Évaluations des coûts et des avantages socioéconomiques.....	30
5.1 Coûts.....	30
5.2 Avantages.....	30
6. Mesures du progrès.....	31
7. Références.....	32
Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril au PNLM.....	37
Annexe A (suite) Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril dans les LHN associés à l'UGMOQ.....	46
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNLM et les LHN associés.....	55
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles.....	58
Annexe D : Mesures liées à la diffusion externe, à l'éducation et à l'expérience du visiteur touchant les espèces en péril au PNLM et les LHN associés.....	60
Annexe E : Effets sur l'environnement et les autres espèces.....	63

# 1. Contexte

L'unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec (UGMOQ) regroupe le parc national de la Mauricie (PNLM) et 13 lieux historiques nationaux (LHN). Les sites de l'UGMOQ sont répartis sur un gradient latitudinal qui s'étend des régions physiographiques des Appalaches et des Basses-Terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs jusqu'au Bouclier canadien.

## 1.1 Le parc national de la Mauricie

Fondé en 1970, le PNLM a été établi en ayant pour objectif de protéger un échantillon représentatif de la biodiversité et des paysages du Bouclier canadien et de la chaîne de montagne laurentienne. Le PNLM est situé au nord du fleuve Saint-Laurent à mi-chemin entre les villes de Montréal et Québec. Il couvre une superficie de 536 kilomètres carrés. Il est situé dans le sous-domaine bioclimatique des hautes-collines du bas Saint-Maurice qui se retrouve dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est. Le parc a sensiblement les mêmes caractéristiques topographiques que la région précambrienne des Grands Lacs et du Saint-Laurent. On y retrouve un relief de plateau accidenté d'une altitude moyenne de 350 mètres faiblement incliné vers l'est. Les écosystèmes forestiers représentent 93% de la superficie du parc. Les peuplements forestiers qui s'y retrouvent sont principalement associés à l'érablière à bouleau jaune. Des peuplements associés aux sapinières et aux pessières rouges se retrouvent également dans quelques secteurs du parc. On y distingue quatre grands ensembles soit les tourbières (5%), les forêts conifériennes (21%), les forêts mixtes (49%) ainsi que les forêts de feuillus (25%). Le parc est aussi sillonné par un important réseau hydrographique composé de plus de 174 lacs et étangs reliés par un réseau complexe de cours d'eau qui alimentent en permanence ou temporairement ces différents éléments. La superficie des lacs varie de 1 à 513 hectares et leur profondeur moyenne est de 10 mètres. Les écosystèmes aquatiques du parc sont majoritairement de type oligotrophe et sont caractérisés par des eaux bien oxygénées, faibles en nutriments et peu productives. Le parc protège plusieurs individus de tortue des bois appartenant à une population génétiquement distincte des autres populations actuellement étudiées au Québec. On y retrouve également trois espèces de chauves-souris, et plus d'une dizaine d'espèces d'oiseaux qui se retrouvent à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada. Le parc est aussi fréquenté par le loup de l'Est qui est également inscrit à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada.

Depuis des millénaires, les Premières Nations utilisent le territoire du PNLM qui est aujourd'hui protégé en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. En effet, de nombreux sites archéologiques ont été découverts à plusieurs endroits sur les berges des lacs du parc. Les plus anciens indices de leurs présences dateraient de plus de 5000 ans avant notre ère (Miller, 2010). Aujourd'hui, les Premières Nations les plus près du PNLM sont les communautés de Wemotaci et de Manawan, de la Nation Atikamekw, ainsi que les communautés de Wôlinak et d'Odanak, de la Nation des Abénakis, qui sont situées au sud du fleuve Saint-Laurent.

Vers le début des années 1800, l'exploitation forestière a débuté dans la région et a rapidement progressé jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle où la région de la Mauricie est devenue la plus importante région forestière et papetière du Québec. Encore aujourd'hui, il est possible de constater les vestiges de l'exploitation forestière réalisée au cours de cette période dans les écosystèmes forestiers et aquatiques du PNLM. La présence de barrages à l'exutoire de nombreux lacs ayant servi pour la drave du bois est une des marques de cette exploitation toujours présente sur le territoire. La présence de clubs de chasse et de pêche fait également partie de l'histoire de la présence humaine sur le territoire de cette époque. Ces clubs ont grandement contribué à l'exploitation des ressources fauniques. Ils ont également contribué aux interactions entre les Premières Nations et l'homme blanc dans la région où les Premières Nations agissaient fréquemment à titre de guide de chasse et de pêche auprès des clients de ces clubs.

Le parc est aujourd'hui bordé par deux réserves fauniques, soit les réserves Mastigouche et Saint-Maurice, ainsi que par la Zec Chapeau-de-Paille qui constituent les limites nord et ouest du parc (Figure 1). L'exploitation des ressources forestières et fauniques est toujours permise sur ces territoires. À l'est, le parc est délimité par la rivière Saint-Maurice. À l'extérieur des limites sud du parc, où le Bouclier canadien cède sa place aux Basses-Terres du Saint-Laurent, le territoire est principalement occupé par les activités agricoles et le développement résidentiel. Les activités liées à l'exploitation forestière et faunique et au tourisme sont les principales activités retrouvées au nord du parc. Les activités humaines et l'occupation du territoire à l'extérieur des limites du parc contribuent donc à la fragmentation et à l'isolement du parc de la portion méridionale de la Mauricie. Le rétablissement des espèces en péril présentes sur le territoire nécessite donc la collaboration avec de nombreux partenaires tels que les résidents de la région, les Premières Nations et les autres utilisateurs du territoire ainsi que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.



Figure 1. Localisation et délimitation du territoire couvert par le parc national de la Mauricie.

La multitude d’habitats formés par la mosaïque forestière et le réseau hydrographique font du parc national de la Mauricie un endroit privilégié par les amateurs de plein air et d’écotourisme et un site d’importance pour la conservation de la biodiversité de la région. Parmi les éléments d’intérêt du parc, en voici quelques-uns :

- Une route de 63 km qui sillonne le parc et qui relie les différents terrains de camping et les aires de pique-nique ;
- Des paysages et phénomènes géomorphologiques typiques du passage et du retrait des glaciers lors de la dernière glaciation ;
- Les vestiges de l’occupation par les Premières Nations datant de plus de 5000 ans avant notre ère ;
- Une population de tortues des bois distincte génétiquement des autres populations étudiées jusqu’à maintenant au Québec ;
- Une population d’omble chevalier isolée dans un seul lac ;
- La fréquentation régulière du territoire par le loup de l’Est ;
- Plus d’une vingtaine d’espèces inscrites à l’Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada.

## 1.2 Les lieux historiques nationaux associés

L’UGMOQ est également composée de 13 lieux historiques nationaux (LHN) soit : Obadjiwan-Fort-Témiscamingue, Manoir-Papineau, de-la-Caserne-de-Carillon, Coteau-du-Lac, Bataille-de-la-Châteauguay, du Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine, Louis-

Joseph-Papineau, Sir-Gorges-Étienne-Cartier, Fort-Chambly, Fort-Lennox, Louis-S.-Saint-Laurent, Sir-Wilfrid-Laurier et des Forges-du-St-Maurice (Figure 2).

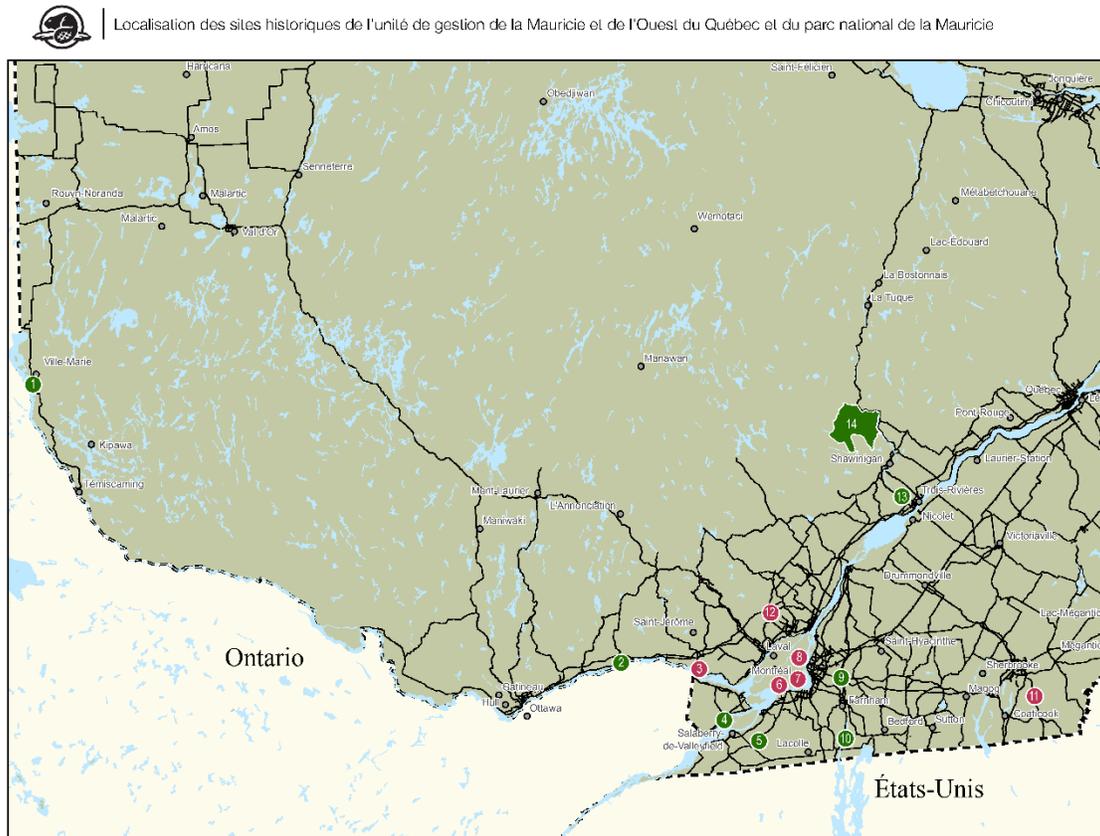


Figure 2. Localisation des lieux historiques et du parc national de la Mauricie faisant partie de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec. Les lieux historiques concernés par ce plan d'action dû à la présence récurrente d'espèces en péril sont représentés par une pastille verte. Les autres lieux historiques sont représentés par une pastille rouge. 1-Lieu historique national d'Obadjiwan-Fort-Témiscamingue, 2- Lieu historique national du Manoir-Papineau, 3- Lieu historique national de la Caserne-de-Carillon, 4-Lieu historique national de Coteau-du-lac, 5- Lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay, 6- Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, 7- Lieu historique national Louis-Joseph-Papineau, 8- Lieu historique national de Sir-Georges-Étienne-Cartier, 9- Lieu historique national du Fort-Chambly, 10- Lieu historique national du Fort-Lennox, 11-, Lieu historique national Louis-S.-Saint-Laurent, 12- Lieu historique national de Sir-Wilfrid-Laurier, 13-Lieu historique des Forges-du-Saint-Maurice, 14- Parc national de la Mauricie.

Dû à la présence potentielle et avérée d'espèces en péril dans neuf de ces sites, ceux-ci ont été retenus aux fins de rétablissement d'espèces en péril et seront par conséquent visés par ce plan d'action (voir Figure 3 à 11).

### *Lieu historique national Obadjiwan-Fort Témiscamingue*

Le territoire du lieu historique national d'Obadjiwan-Fort-Témiscamingue a été utilisé par les Premières Nations avant de devenir un poste de traite de fourrure fortifié à l'époque de la Nouvelle-France (voir Figure 3). Il est situé en bordure du lac Témiscamingue à huit kilomètres de Ville-Marie dans la région d'Abitibi-Témiscamingue. Le milieu boisé représente 80% de la superficie du lieu historique où une vingtaine de peuplements forestiers différents sont observés et où dominent les espèces pionnières telles que les bouleaux et les peupliers. Les falaises retrouvées sur le site sont peuplées par des pinèdes rouges tandis que l'extrémité sud-ouest est occupée par une cédrière centenaire connue dans la région sous le nom de « forêt enchantée ». Une espèce inscrite à l'Annexe 1 de la liste des espèces en péril au Canada, l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*) se retrouve dans ce secteur de la rivière des Outaouais. Le site abrite quelques espèces végétales faisant partie de la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacée ou vulnérable au Québec dont le cypripède tête-de-bêlier (*Cypripedium arietinum*), l'astragale australe (*Astragalus australis* var. *glabriusculus*), corallorhize striée (*Corallorhiza striata* var. *striata*), moutarde-tanaïsie verte (*Descurainia pinnata* subsp. *Brachycarpa*), ptéropore à fleurs d'andromède (*Pteropora andromedeae*) et la vesce d'Amérique (*Vicia americana* var. *americana*). Selon le plan directeur du site, des mesures spécifiques devraient être instaurées en vue d'assurer la protection de ces espèces (Plan directeur Fort-Témiscamingue, 2007).

 Localisation du lieu historique national Obadjiwan Fort-Témiscamingue



Figure 3 : Localisation du LHN d'Obadjiwan-Fort-Témiscamingue

### *Lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay*

Le lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay commémore un affrontement entre un corps armé américain d'environ 3 750 soldats et 500 combattants canadiens et des Premières Nations dans le cadre de la guerre de 1812. Il est situé sur la rive nord de la rivière Châteauguay dans la municipalité rurale de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement, à quelque 50 kilomètres au sud-ouest de l'île de Montréal (voir Figure 4). Le milieu naturel est principalement représenté par les bandes riveraines qui bordent la rivière Châteauguay. Certaines espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada tels que le mené d'herbe (*Notropis bifrenatus*), la lamproie du Nord (*Ichthyomyzon fossor*), le fouille-roche gris (*Percina copelandi*), le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) se retrouvent dans cette portion de la rivière. De l'habitat essentiel du Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*) a aussi été désigné sur le site dans la proposition de programme de rétablissement de l'espèce publié en 2019.

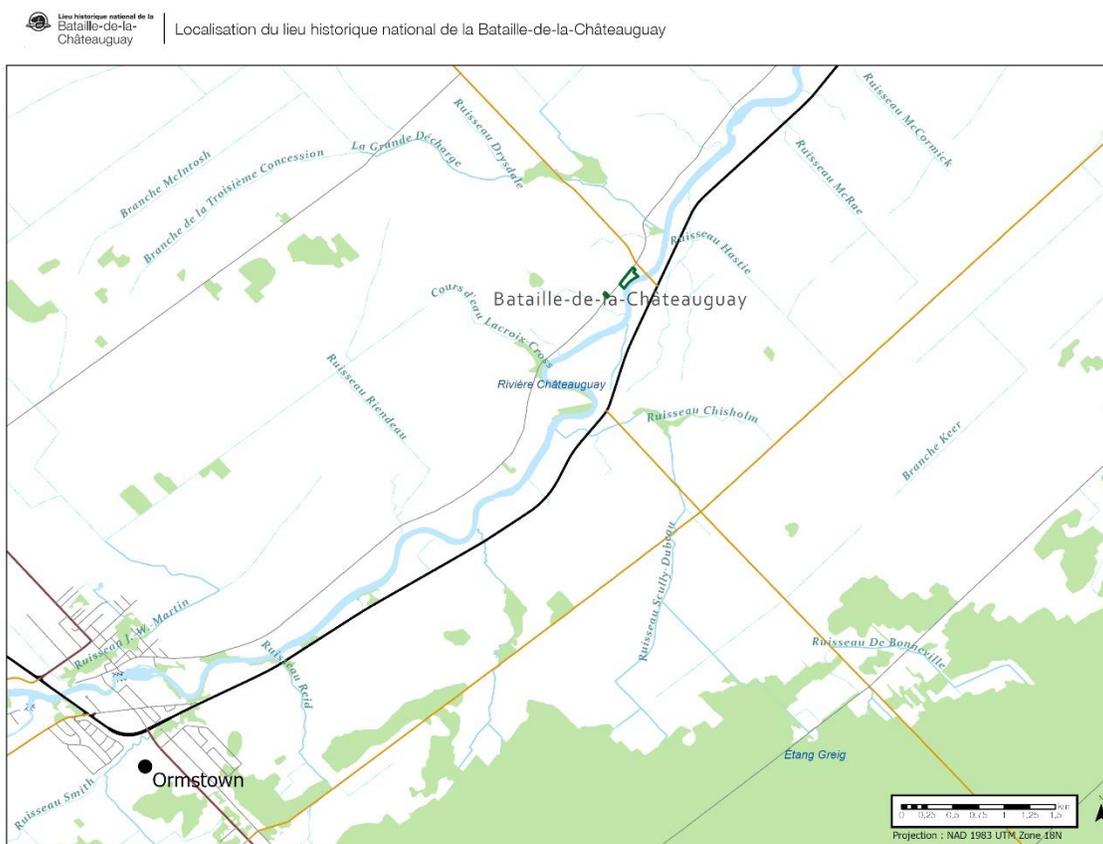


Figure 4 : Localisation du LHN de la Bataille-de-la-Châteauguay

### *Lieu historique national de la Caserne-de-Carillon*

Le lieu historique national de la Caserne-de-Carillon, construite en 1839 par l'armée britannique, est situé dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil en bordure de la

rivière des Outaouais (voir Figure 5). Le milieu naturel est principalement représenté par la berge qui relie le site à la rivière des Outaouais. La tortue géographique (*Gratemys geographica*) et la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*), inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, ont déjà été observées dans le secteur, mais leur présence demeure à être reconfirmée sur le site. Ce secteur de la rivière des Outaouais se situe dans l'aire de distribution du chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*), des lamproies du Nord (*Ichthyomyzon fossor*) et argentée (*Ichthyomyzon unicuspis*), du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) et de l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*). Ces espèces sont également inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada.

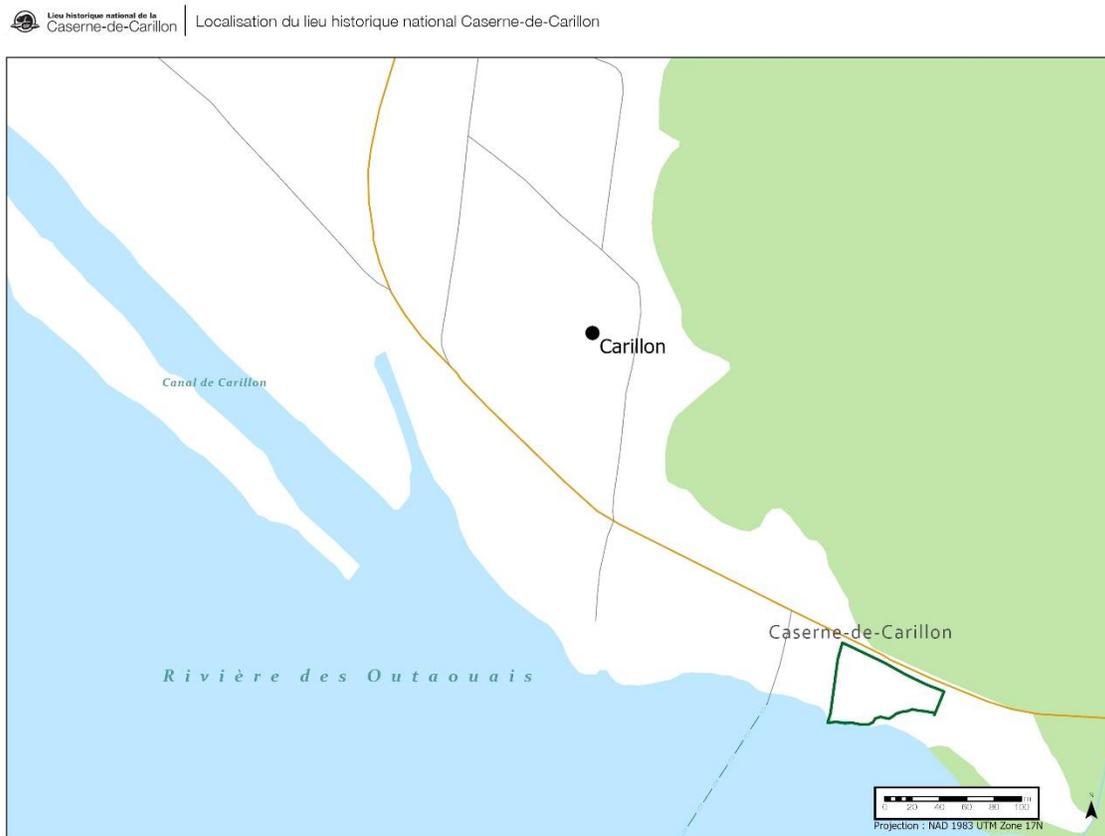


Figure 5 : Localisation du LHN de la Caserne-de-Carillon

### *Lieu historique national des Forges-du-St-Maurice*

Les Forges du Saint-Maurice ont été érigées en 1730 sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice au nord de ce qui est aujourd'hui le territoire de la ville de Trois-Rivières (Figure 6). La construction des Forges du Saint-Maurice a marqué le début de l'industrie sidérurgique canadienne. Bien qu'aucun indice d'occupation du lieu par les Premières Nations n'ait été découvert jusqu'à présent, le Lieu historique des Forges-du-Saint-Maurice revêt une importance culturelle pour certaines communautés, notamment les

Atikamekw. Ce site est situé sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice au nord de la ville de Trois-Rivières. Le lieu historique national des Forges-du-St-Maurice est composé de quatre unités physiographiques soit : la vallée du ruisseau du Lavoir, les plateaux sud et nord, et le versant ouest du Saint-Maurice. La diversité floristique qui s’y retrouve est représentative de la diversité floristique régionale avec la présence de 24 espèces arborescentes, 14 espèces arbustives et 200 espèces herbacées. Parmi les peuplements forestiers notables, on retrouve la cédrière située sur la rive de la rivière Saint-Maurice à l’est du territoire. Des inventaires réalisés de 2003 à 2005 ont permis de recenser la présence d’individus de noyers cendrés (*Juglans cinerrea*), une espèce inscrite comme en voie de disparition à la liste des espèces en péril au Canada.

 Localisation du lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice



Figure 6 : Localisation des Forges-du-St-Maurice

### *Lieu historique national du Fort-Chambly*

Avant l’arrivée des Européens, le lieu était utilisé par les Premières Nations comme site de portage entre les rapides et le bassin de Chambly. Fortifié par les autorités coloniales françaises dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le fort Chambly est devenu un symbole de l’histoire militaire du Canada. Le site est situé sur la rive ouest de la rivière Richelieu au pied des rapides de Chambly dans la municipalité du même nom à une trentaine de kilomètres de la ville de Montréal (Figure 7). Le milieu naturel est principalement représenté par un boisé, et la

bande riveraine qui borde la rivière Richelieu. Le site et sa périphérie se retrouvent dans une portion de la rivière Richelieu qui est fréquentée par quelques espèces qui se retrouvent sur la liste des espèces en péril au Canada telles que le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*), le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*), le mené d’herbe (*Notropis bifrenatus*), le fouille roche gris (*Percina copeland*), l’obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*), le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*) et la tortue géographique (*Graptemys geographica*).

 Lieu historique national du Fort-Chambly | Localisation du lieu historique national Fort-Chambly



Figure 7 : Localisation du LHN de Fort-Chambly

### *Lieu historique national de Coteau-du-Lac*

Le lieu historique national de Coteau-du-Lac commémore l’un des plus anciens canaux à écluses en Amérique du Nord. Cet endroit stratégique fut important pendant la Révolution américaine et pendant la Guerre de 1812 ainsi que pour le transport des marchandises dans le Haut-Canada. Des artefacts, découverts dans les années 1960 par les archéologues de Parcs Canada, attestent également d’une présence des Premières Nations remontant à plus de 7 000 ans. Le site est situé dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield en bordure du fleuve Saint-Laurent (Figure 8). On y retrouve trois espèces inscrites sur la liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec soit le chat-fou des rapides (*Noturus flavus*), l’agastache faux-népéa (*Agastache nepetoïdes*) ainsi que le panic de Philadelphie (*Panicum*

*philadelphicum subsp. philadelphicum*). Le site est aussi situé dans l'aire de distribution de trois espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, soit le mené d'herbe (*Notropis bifrenatus*), le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) et le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*).

 Lieu historique national de Coteau-du-Lac | Localisation du lieu historique national Fort Coteau-du-Lac



Figure 8 : Localisation du LHN de Coteau-du-Lac

### *Lieu historique national de Fort-Lennox*

Le Lieu historique national de Fort-Lennox est situé sur l'Île-aux-Noix dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à quelques kilomètres de la frontière canado-américaine (Figure 9). Le fort a été construit entre 1819-1829 pour se protéger contre une éventuelle invasion américaine. Bien que désigné pour sa vocation militaire, le lieu historique national présente également des preuves d'utilisation par les Premières Nations remontant à près de 5000 ans. Le milieu naturel est majoritairement représenté par une friche, des bandes riveraines et des milieux humides qui font partie du système naturel de la rivière Richelieu. Cette portion de la rivière Richelieu et de la province de Québec abrite plusieurs espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada telles que le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), le mené d'herbe (*Notropis bifrenatus*), la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) et le Goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*). On retrouve

également deux espèces inscrites sur la liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec soit la lysimaque hybride (*Lysimachia hybrida*) et le scirpe à soies inégales (*Schoenoplectus heterochaetus*).

Lieu historique national du Fort-Lennox | Localisation du lieu historique national Fort-Lennox

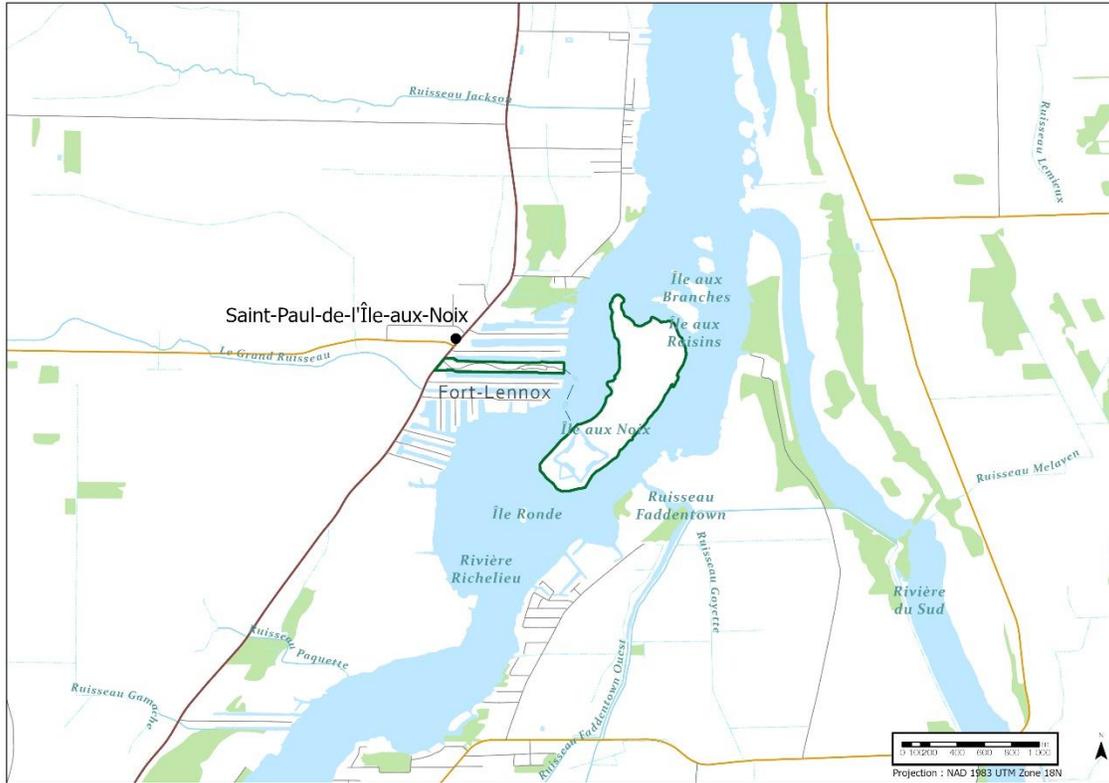


Figure 9 : Localisation du LHN de Fort Lennox

### *Lieu historique national de Louis-S.-Saint-Laurent*

Le lieu historique national de Louis-S.-Saint-Laurent commémore l'importance de l'ancien premier ministre du Canada. Il est situé à Compton, à 20 kilomètres au sud-est de la ville de Sherbrooke (Figure 10). Il est composé entre autres de la maison natale de Louis Saint-Laurent, 12<sup>e</sup> premier ministre du Canada, et du magasin général familial. Une seule espèce en péril a été identifiée sur le site jusqu'à présent soit le noyer cendré (*Juglans cinerea*), mais la présence de chauve-souris est soupçonnée dans certains bâtiments selon le plan directeur (Plan directeur Louis-S.-Saint-Laurent, 2016). L'identité des espèces de chauve-souris présentes est à confirmer.



Figure 10 : Localisation du LHN Louis-S.-Saint-Laurent

### *Lieu historique national du Manoir-Papineau*

Le lieu historique national du Manoir-Papineau est situé à Montebello à mi-chemin entre Gatineau et Montréal (Figure 11). Il commémore l'importance de Louis-Joseph Papineau, de son Manoir et de l'aménagement paysager de son domaine. Le site est composé du manoir, du hangar à grains, du musée familial, du pavillon de thé, d'un ancien campanile, de la maison du jardinier ainsi que de la chapelle funéraire. Quelques artefacts découverts lors de fouilles archéologiques suggèrent que le territoire puisse également avoir été utilisé par les Premières Nations à une époque antérieure. Le milieu naturel qui s'y retrouve est constitué d'un boisé traversé par un ruisseau. Plus de 15 essences d'arbres différentes se retrouvent dans le boisé dont le frêne noir (*Fraxinus nigra*) qui est une espèce considérée comme étant menacée par le COSEPAC (COSEPAC, 2018). Ce secteur de la rivière des Outaouais se situe également dans l'aire de répartition de plusieurs retrouvées à l'Annexe 1 de la lois sur les espèces en péril au Canada : le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*), les lamproies du Nord (*Ichthyomyzon fossor*) et argentée (*I. unicuspis*), le fouille-roche gris (*Percina copelandi*), le bec-de-lièvre (*Exoglossum maxillingua*), le crapet du Nord (*Lepomis peltastes*) et l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*). Quelques espèces faisant partie de la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être

désignées menacées ou vulnérables au Québec se retrouvent également sur le site soit la grenouille des marais (*Lithobates palustris*) et la goodyérie pubescente (*Goodyera pubens*).

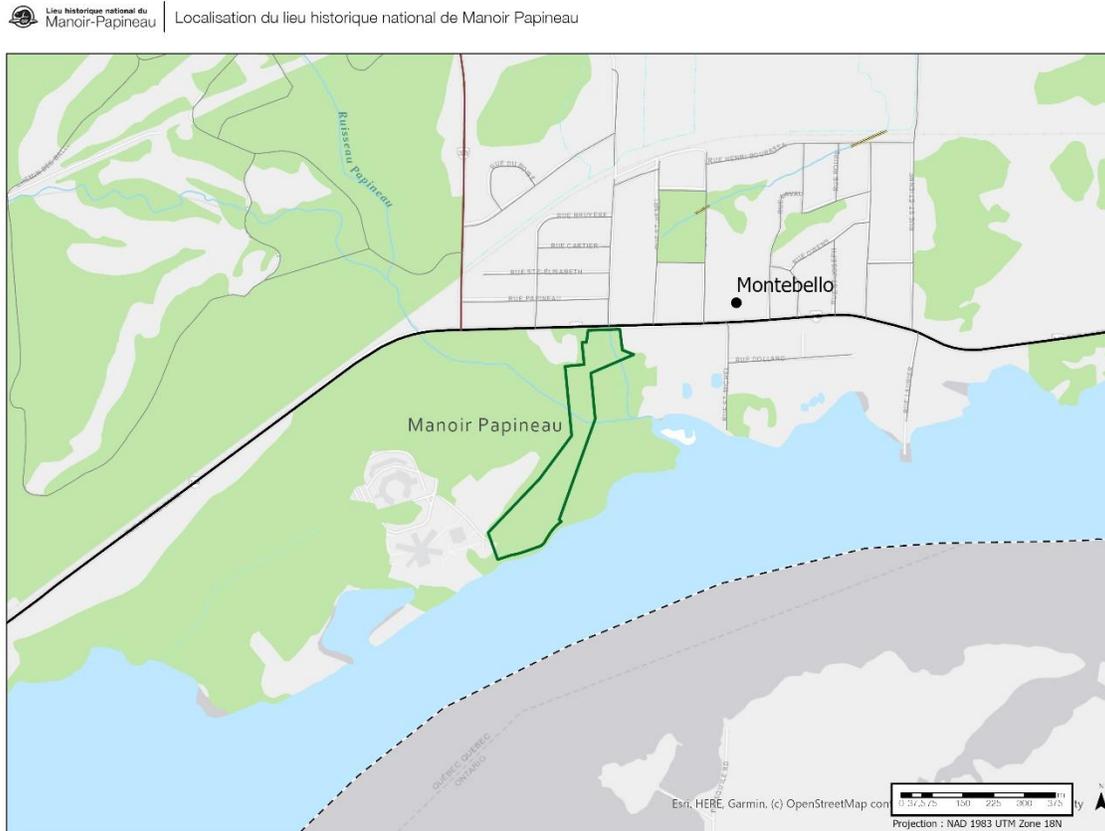


Figure 11 : Localisation du LHN de Manoir-Papineau

Les autres lieux historiques nationaux relevant de l'UGMOQ ne sont pas visés par le présent plan d'action puisqu'aucune information confirmant la présence récurrente d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* ou sur la liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec sur ces sites ou en périphérie n'est actuellement disponible.

### 1.3 Territoire couvert par ce plan d'action

Ce plan d'action couvre l'ensemble des écosystèmes terrestres et aquatiques retrouvés sur les territoires du parc national de la Mauricie et de neuf des LHN de l'UGMOQ retenus aux fins de rétablissement des espèces en péril (Figure 1). Ce plan d'action visant des espèces multiples a été écrit spécifiquement pour l'UGMOQ. Il vise à remplir les obligations de l'Agence Parcs Canada, en lien avec les exigences de la *Loi sur les espèces en péril* en matière de rétablissement, sur les territoires où l'agence a l'autorité de gestion et a l'habileté de prendre des mesures directes de conservation pour les espèces visées.

Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont une des priorités des parcs nationaux du Canada. Au parc national de la Mauricie, en plus d'être protégés par la *Loi sur les espèces en péril*, les espèces en péril et leurs habitats sont également protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. Le programme d'intégrité écologique de Parcs Canada contribue au rétablissement des espèces en péril en fournissant des inventaires et des suivis de l'état des populations, l'implantation de projets de restauration et de mesures de conservation. Les mesures de conservation et de restauration des habitats proposées dans ce plan contribueront concrètement au maintien de l'intégrité écologique du PNLM et des LHN en améliorant le statut de conservation des espèces indigènes, la qualité de leurs habitats et le maintien de la biodiversité présente. Plusieurs programmes de rétablissement, plans de gestion et plans d'action fédéraux et provinciaux ont été pris en compte dans ce plan d'action visant des espèces multiples et les mesures de conservation et de rétablissement proposées dans le document actuel sont cohérentes avec ces différents plans (voir section Références). En tout, ce sont 72 espèces qui se retrouvent soit à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada (32 espèces) ou sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (40 espèces) (Tableau 1 et 2).

Ce plan d'action vise les espèces inscrites à la LEP et habituellement présentes dans le PNLM et les LHN pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de la LEP (art. 47) ainsi que d'autres espèces pour lesquelles il existe des préoccupations quant à leur conservation (tableau 1). Cette approche répond aux exigences établies par la LEP et fournit à l'Agence Parcs Canada un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement des espèces présentes dans ces sites. Le plan sera modifié, au besoin, afin de se conformer aux exigences de la LEP relatives à l'établissement d'un plan d'action.

Tableau 1. Espèces en péril au Canada (21) ou menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (29) incluses dans le plan d'action visant des espèces multiples du PNLM et leur statut COSEPAC, selon la *Loi sur les espèces en péril* (Statut fédéral sous la LEP), et leur statut provincial selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

Nom commun	Nom latin	Statut COSEPAC (Canada)	Statut provincial (Québec)	Statut fédéral (Canada)
<b>Mammifères</b>				
Campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>		SDMV	
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>		SDMV	
Belette pygmée	<i>Mustela nivalis</i>		SDMV	
<b>Mammifères</b>				
Chauve-souris argentée	<i>Lasiurus noctivagans</i>		SDMV	
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	EVD (2013)		EVD (2014)
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>		SDMV	
Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>		SDMV	
Loup de l'Est	<i>Canis sp. cf. lycaon</i>	Menacée (2015)		Préoccupante (2003)

Nom commun	Nom latin	Statut COSEPAC (Canada)	Statut provincial (Québec)	Statut fédéral (Canada)
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	EVD (2013)		EVD (2014)
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	EVD (2013)	SDMV	EVD (2014)
<b>Poissons</b>				
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>		SDMV	
<b>Amphibiens et reptiles</b>				
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>		SDMV	
Couleuvre verte	<i>Liochlorophis vernalis</i>		SDMV	
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>		SDMV	
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Menacée (2018)	Vulnérable	Menacée (2010)
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante (2008)		Préoccupante (2011)
Tortue peinte du Centre	<i>Chrysemys picta marginata</i>	Préoccupante (2018)		Non-inscrite
<b>Arthropodes</b>				
Bourdon terricole	<i>Bombus terricola</i>	Préoccupante (2015)	SDMV	Préoccupante (2018)
Fritillaire panachée	<i>Euptoieta claudia</i>		SDMV	
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	EVD (2016)		Préoccupante (2003)
Phymatode à col maculé	<i>Phymatodes maculicollis</i>		SDMV	
Polygone gris	<i>Polygonia progne</i>		SDMV	
<b>Oiseaux</b>				
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>		Vulnérable	
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Préoccupante (2018)	SDMV	Menacée (2010)
Engoulevent bois-pourri	<i>Caprimulgus vociferus</i>	Menacée (2009)	SDMV	Menacée (2011)
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Non en péril (2017)	Vulnérable	Préoccupante (2012)
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée (2012)		Menacée (2017)
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus (Cooper)</i>	Préoccupante (2016)		Préoccupante (2019)
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia (Linnaeus)</i>	Menacée (2013)		Menacée (2017)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica (Linnaeus)</i>	Menacée (2011)		Menacée (2017)
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée (2018)	SDMV	Menacée (2009)
Moucherolle à cotés olives	<i>Contopus cooperi</i>	Préoccupante (2018)	SDMV	Menacée (2010)
Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	Menacée (2008)	SDMV	Menacée (2010)
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante (2017)	SDMV	Préoccupante (2009)
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante (2012)		Préoccupante (2017)
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>		Vulnérable	
<b>Plantes vasculaires</b>				
Adiante du Canada	<i>Adiantum pedatum</i>		Vulnérable	
Ail des bois	<i>Allium Tricoccum</i>		Vulnérable	
Aster à feuilles de lin	<i>Ionactis linariifolia</i>		Vulnérable	
Bermudienne à feuilles étroites	<i>Sisyrinchium angustifolium</i>		SDMV	
Cardamine carcajou	<i>Cardamine diphylla</i>		Vulnérable	
Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>		SDMV	
Carex à fruits velus	<i>Carex trichocarpa</i>		SDMV	
Frêne noir	<i>Fraxinus nigra</i>	Menacée (2018)		Non-inscrite
Gentiane close	<i>Gentiana clausa</i>		SDMV	
<b>Plantes vasculaires</b>				
Géranium de Caroline	<i>Geranium carolinianum</i>		SDMV	
Lys du Canada	<i>Lilium canadense ssp. canadense</i>		Vulnérable	
Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique	<i>Matteuccia struthiopteris var. pensylvanica</i>		Vulnérable	

Nom commun	Nom latin	Statut COSEPAC (Canada)	Statut provincial (Québec)	Statut fédéral (Canada)
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	EVD (2017)	SDMV	EVD (2005)
Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>		SDMV	
Sanguinaire du Canada	<i>Sanguinaria canadensis</i>		Vulnérable	
Trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>		Vulnérable	
Woodwardie de Virginie	<i>Anchistea virginica</i>		SDMV	

SDMV : Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

EVD : En voie de disparition

Tableau 2. Espèces en péril au Canada (17) ou menacée, vulnérable ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (11) incluses dans le plan d'action des LHN associés à l'UGMOQ et leur statut COSEPAC, selon la *Loi sur les espèces en péril* (Statut sous la LEP), et leur statut provincial

Nom commun	Nom latin	Statut Cosepac (Canada)	Statut provincial (Québec)	Statut fédéral (Canada)
<b>Mammifères</b>				
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	EVD (2013)		EVD (2014)
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	EVD (2013)		EVD (2014)
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	EVD (2013)	SDMV	EVD (2014)
<b>Poissons</b>				
Bec de lièvre	<i>Exoglossum maxillingua</i>	Préoccupante (2013)		
Chat-fou des rapides	<i>Noturus flavus</i>		SDMV	
Chevalier cuivré	<i>Moxostoma hubbsi</i>	EVD (2014)	Vulnérable	EVD (2007)
Chevalier de rivière	<i>Moxostoma carinatum</i>	Préoccupante (2015)	Menacée	Préoccupante (2007)
Crapet du Nord	<i>Lepomis megalotis</i> ( <i>Lepomis pelstates</i> )		SDMV	Non en péril
Dard de sable	<i>Ammocrypta pellucida</i>	Menacée (2009)		Menacée (2009)
Fouille-roche gris	<i>Percina copeland</i>	Préoccupante (2016)	Vulnérable	Préoccupante (2006)
Lamproie argentée	<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>	Préoccupante (2011)		
Lamproie du Nord	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Préoccupante (2007)	Menacée (2009)	Préoccupante (2009)
Méné d'herbe	<i>Notropis bifrenatus</i>	Préoccupante (2013)	Vulnérable	Préoccupante (2003)
<b>Mollusques</b>				
Obovarie olivâtre	<i>Obovaria olivaria</i>	EVD (2011)		
<b>Amphibiens et reptiles</b>				
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>		SDMV	
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Préoccupante (2012)	Vulnérable	Préoccupante (2005)
Tortue molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	EVD (2016)	Menacée	EVD (2005)
Tortue peinte du Centre	<i>Chrysemys picta marginata</i>	Préoccupante (2018)		Non-inscrite
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante (2008)		Préoccupante (2011)
<b>Oiseaux</b>				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée (2011)		Menacée (2017)
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée (2009)	Vulnérable	Menacée (2003)
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	EVD (2018)	Menacée	Menacée (2009)
<b>Arthropodes</b>				
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	EVD (2016)		Préoccupante (2003)

Nom commun	Nom latin	Statut Cosepac (Canada)	Statut provincial (Québec)	Statut fédéral (Canada)
<b>Plantes vasculaires</b>				
Agastache faux-népéa	<i>Agastache nepetoides</i>		SDMV	
Astragale austral	<i>Astragalus australis</i> var. <i>glabriusculus</i>		SDMV	
Corallorhize striée	<i>Corallorhiza striata</i> var. <i>striata</i>		SDMV	
Cypripède tête-de-bélier	<i>Cypripedium arietinum</i>		SDMV	
Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>		Vulnérable	
Lysimaque hybride	<i>Lysimachia hybrida</i>		SDMV	
Moutarde-tanaïsie verte	<i>Descurainia pinnata</i> subsp. <i>Brachycarpa</i>		SDMV	
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	EVD (2017)	SDMV	EVD (2005)
Panic de Philadelphie	<i>Panicum philadelphicum</i> ssp. <i>philadelphicum</i>		SDMV	
Ptérospore à fleurs d'andromède	<i>Pterospora andromedeae</i>		Menacée	
Scirpe à soies inégales	<i>Schoenoplectus heterochaetus</i>		SDMV	
Vesce d'Amérique	<i>Vicia americana</i> var. <i>americana</i>		SDMV	

SDMV= Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

EVD= En voie de disparition

## 2. Objectifs en matière de population et de répartition propres au PNLM et aux lieux historiques de l'Unité de gestion de la Mauricie et de l'ouest du Québec

Afin de contribuer aux efforts de rétablissement de chacune des espèces en péril fréquentant le PNLM et les LHN associés, Parcs Canada a évalué les mesures de gestion qu'il était possible de mettre en œuvre dans chacun des sites. Des objectifs propres à chacun de ces endroits en matière de population et de répartition ont été définis afin de préciser de quelle façon le PNLM et les LHN associés peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux (Annexe A). Les activités de surveillance sont répertoriées à l'annexe A plutôt que dans le tableau des mesures de rétablissement (annexes B, C et D) puisqu'elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et à chacun des lieux historiques. Dans certains cas, la probabilité que le PNLM ou que les LHN contribuent au rétablissement d'une espèce en péril est très faible. Dans ces cas précis, les objectifs et les mesures de rétablissement pourraient se limiter à l'application de mesures de protection établies par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et par la LEP, à la surveillance de la population de l'espèce ainsi qu'à la préservation et à la restauration de son habitat par l'intermédiaire du régime de gestion du parc ou du lieu historique national. Pour certaines espèces, les objectifs en matière de population et de répartition du PNLM ou des LHN associés ne sont pas significatifs à l'échelle de ce plan puisque les menaces ne peuvent pas être contrôlées dans le parc ou n'y sont pas présentes (p. ex. perte d'un habitat d'hivernage ailleurs, impacts sur les migrations) et parce que la population du parc ne représente qu'une toute petite partie de l'aire de répartition de l'espèce au Canada.

### 3. Mesures de conservation et de rétablissement

Le PNLM abrite 21 espèces inscrites sur la liste des espèces en péril au Canada. En considérant aussi les lieux historiques nationaux associés à l'UGMOQ, ce sont plus d'une trentaine d'espèces qui se retrouvent sur cette liste.

Les principales menaces pour les espèces en péril et leurs habitats dans le PNLM, les LHN et les régions en périphérie de ces territoires sont associés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la disparition ou la détérioration de l'habitat (par exemple par la suppression historique du feu ou la construction de barrages), l'urbanisation et l'intensification agricole dans la portion sud de la province, l'exploitation forestière dans la portion nord ainsi qu'au réseau routier. Les changements climatiques auront possiblement des conséquences importantes pour les espèces en péril du PNLM et des LHN associés. Pour certaines des espèces incluses dans ce plan, il est nécessaire de détailler plus spécifiquement les menaces pour être en mesure de spécifier les actions qui seront mises en œuvre.

#### Tortue des bois, tortue serpentine et tortue peinte

Les menaces identifiées pour ces trois espèces de tortues présentent sur les territoires de l'UGMOQ ont pour la majorité été identifiées dans les programmes de rétablissement pour ces trois espèces tant au niveau fédéral que provincial (ECCC, 2020, MRNF 2005, EC, 2016). Le réseau routier représente une menace importante pour les tortues en raison de la mortalité associée aux collisions avec des véhicules ainsi qu'à la fragmentation et à la perte d'habitat qu'il engendre. De même, les activités agricoles, le développement résidentiel et industriel ont des impacts directs sur la qualité de l'eau des cours d'eau et sur la perte d'habitat pour ces espèces. La collecte illégale d'individus a également été identifiée comme une menace, mais dans une moindre mesure que les menaces précédentes tout comme la prédation. Cependant, certaines menaces propres au PNLM ont aussi été identifiées telles que la perte d'habitat associée aux activités forestières présentes sur le territoire avant la création du parc qui ont favorisé l'accumulation de bois dans l'habitat et pourraient avoir contribué à diminuer la disponibilité et la qualité de l'habitat et la disponibilité des sites de ponte (Masse et Rheault, 2019).

#### Loup de l'Est

Les menaces identifiées pour le loup de l'Est sont également représentatives de celles identifiées dans le plan de gestion de l'espèce (ECCC, 2017). Au PNLM, la trappe et le braconnage en périphérie du parc sont parmi les principales menaces identifiées pour cette espèce. De même, les pertes d'habitat et de connectivité associées au réseau routier, au développement résidentiel, industriel et agricole ont également été identifiées comme des éléments importants à considérer pour le maintien de l'espèce sur le territoire. Les perturbations anthropiques dans certains secteurs du PNLM où se trouvent des points de rendez-vous ou des tanières pourraient également constituer une menace à l'intérieur des limites du parc. Puisque ces éléments d'importance pour les meutes de loups de l'Est n'ont pas été identifiés dans le parc, combler les lacunes dans les connaissances relatives à la position de ces différents éléments s'avère donc un élément essentiel au maintien de la présence de l'espèce sur le territoire du PNLM. La proximité d'autres espèces de canidés (coyote, loup gris, loup boréal, chien) et les possibilités d'hybridation sont également des

éléments importants à considérer. L'importance du phénomène au PNLM est actuellement inconnue, mais demeure une menace importante au rétablissement de l'espèce.

#### Chauve-souris

Les menaces au rétablissement des trois espèces de chauves-souris inscrites à l'Annexe 1 de la LEP sont principalement basées sur le programme de rétablissement pour ces trois espèces (ECCC, 2018). À l'UGMOQ, comme ailleurs au pays, la menace associée au syndrome du museau blanc (SMB) a été identifiée comme la plus importante. La perte d'habitat associée à la réfection de bâtiments utilisés comme maternité ou comme hibernacle figure également sur la liste des menaces d'importance. L'importance du SMB ainsi que l'existence et la localisation d'hibernacle et de maternité dans des structures naturelles au sein des territoires de l'UGMOQ ne sont actuellement pas documentées. Par conséquent, il est actuellement difficile d'assurer une protection convenable de ces éléments en l'absence de connaissance sur leur présence et leur localisation. Ceci compromet actuellement les efforts de rétablissement sur les différents territoires où la présence de chauve-souris a été documentée dans le passé.

#### Noyer cendré et frêne noir

Pour ces deux espèces, les principales menaces sont reliées à la présence d'espèces exotiques (chancre du noyer et l'agrile du frêne) et au manque de connaissances relatives à l'existence d'individus résistants sur le territoire de l'UGMOQ (Environnement et Changements climatiques Canada, 2010).

Les causes du déclin de la tortue des bois, de la tortue peinte du Centre, de la tortue serpentine, du loup de l'Est, de la chauve-souris nordique, de la pipistrelle de l'Est, de la petite chauve-souris brune, du noyer cendré et du frêne noir sont relativement bien connues. Par contre, les facteurs ayant mené aux déclins de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de poissons demeurent mal compris et/ou dépassent largement les limites des territoires de l'UGMOQ. Pour ces espèces, Parcs Canada peut prendre des mesures pour assurer la protection des individus et des populations présentes sur les territoires du PNLM et des LHN associés à l'UGMOQ.

Le plan d'action précise les mesures à prendre pour atteindre les objectifs propres au parc en matière de population et de répartition, ainsi que toute mesure utile pour protéger les espèces et recueillir plus de renseignements à leur sujet. Ces mesures sont énumérées à l'annexe B. Elles ont été évaluées à l'aide d'un système de classement et elles ont toutes reçu un degré de priorité moyen ou élevé. La procédure de classement a tenu compte de l'efficacité écologique des mesures, des possibilités de travailler avec des partenaires, de la mobilisation des visiteurs et d'établir des contacts avec des publics externes. Dans la mesure du possible, Parcs Canada privilégie une approche écosystémique en donnant la priorité aux mesures qui profiteront à plus d'une espèce, afin de protéger et de rétablir les espèces en péril de façon efficace et efficiente.

Ces mesures relèvent de plusieurs domaines : gestion active, lutte contre les maladies, acquisition de connaissances et collaboration pour rétablir des espèces en péril. Les paragraphes qui suivent présentent un aperçu de ces domaines et des mesures de conservation qui s'y rattachent.

### 3.1 Gestion active

La protection et la conservation de l'habitat essentiel désigné dans le programme de rétablissement de la tortue des bois dans le parc national de la Mauricie représente un des éléments importants pour assurer la viabilité de l'espèce. La restauration d'une portion des habitats touchés par l'effet des activités forestières ayant eu lieu sur le territoire avant la création du parc contribuera également à assurer la viabilité de la population de tortue des bois. L'habitat utilisé par cette espèce a été considérablement réduit dans le PNLM suite à la hausse des niveaux d'eau et à la présence de bois sur les berges issues de la drave avant la création du parc. La mortalité routière est également un élément important à considérer et des mesures d'atténuation par l'aménagement de structures permettant le passage sécuritaire des tortues seront également développées. L'aménagement de nichoirs à chauves-souris est également nécessaire pour compenser la perte d'habitats et l'exclusion des chauves-souris des bâtiments humains.

### 3.2 Lutte contre les maladies et espèces exotiques envahissantes

Trois maladies exotiques envahissantes menacent cinq espèces indigènes en péril visées par ce plan. Le syndrome du museau blanc (SMB) est une infection fongique introduite qui affecte de nombreuses espèces de chauves-souris et a eu un effet dévastateur sur les colonies de chauves-souris de l'est de l'Amérique du Nord. Bien qu'il soit difficile d'enrayer ou de contrôler l'introduction du SMB par des chauves-souris infectées, il sera tout de même important de réduire les risques d'introduction du SMB par l'humain sur le territoire pour assurer la pérennité des populations locales de chauves-souris. Le *Règlement général sur les parcs nationaux* interdit à quiconque d'entrer sans permis dans une caverne ou une mine située dans un parc national, et les personnes qui possèdent un tel permis doivent suivre les protocoles de décontamination en vigueur. Le chancre du noyer est un autre champignon introduit qui s'attaque aux noyers cendrés. L'identification et la propagation d'arbres résistants au chancre du noyer constituent la principale stratégie pour assurer la pérennité de l'espèce. Des inventaires sont actuellement réalisés pour suivre l'évolution du chancre et identifier des individus résistants. Enfin, l'agrile du frêne est un insecte qui s'attaque au frêne noir. Les mêmes stratégies que pour le noyer cendré seront adoptées.

### 3.3 Comblent les lacunes en matière de connaissances

Parcs Canada effectuera des travaux de surveillance et de dénombrement pour combler les lacunes dans les connaissances nécessaires à la conception de programmes pour certaines espèces en péril. Ces travaux seront particulièrement importants dans les LHN associés à l'UGMOQ puisque peu d'inventaires ont été réalisés dans les dernières années sur ces sites et il est donc difficile de déterminer leur importance pour les espèces en péril visées par ce plan d'action. Par exemple, il importe de poursuivre la mise en œuvre des protocoles et des suivis normalisés pour les trois espèces de chauves-souris résidentes et leur habitat afin d'améliorer les estimations de population et les connaissances en termes de localisation des hibernacles et de maternités. Une meilleure connaissance des populations et de la

répartition spatiale de l'Engoulevent d'Amérique et de l'Engoulevent Bois-pourri, du Moucherolle à côtés olive, du Gros-bec errant, de la Grive des bois, du Martinet ramoneur, de l'Hirondelle rustique, de l'Hirondelle de rivage, de la Paruline du Canada, du Quiscale rouilleux, du Faucon pèlerin, du Pic à tête rouge, du Pioui de l'Est, du Goglu des prés, du Petit Blongios, de la tortue serpentine, de la tortue peinte du Centre, de la tortue géographique et de la tortue molle à épine est également nécessaire. Une meilleure connaissance de l'identité génétique des canidés fréquentant le parc permettra également de dresser un meilleur portrait des proportions d'individus associés à chacune des espèces soit au loup gris, au loup boréal, au loup de l'Est et au coyote et de quantifier la problématique d'hybridation sur le territoire. La surveillance des déplacements des loups et de leur mode d'occupation du territoire nous permettra également d'approfondir nos connaissances sur l'importance de certains éléments reliés à la connectivité écologique dans le paysage de la Mauricie. Également, une meilleure connaissance de la structure de la population d'omble chevalier et de son évolution permettra de mieux comprendre les facteurs qui menacent actuellement cette espèce et de prendre les mesures nécessaires pour assurer son maintien et/ou améliorer l'état de la population.

### 3.4 Collaborations

La mobilisation d'autres intervenants pour le rétablissement des espèces en péril, notamment par la participation des Premières Nations, l'établissement de partenariats, la création d'expériences pour les visiteurs et les activités de diffusion externe, est un volet important du présent plan d'action visant des espèces multiples. Grâce aux activités d'interprétation qui seront offertes sur place, les visiteurs du parc pourront en apprendre davantage sur les espèces en péril et sur les comportements qu'ils peuvent adopter pour contribuer à leur conservation. En étant sensibilisés et renseignés, les visiteurs pourront jouer un rôle actif dans les mesures de rétablissement. La sensibilisation des visiteurs à l'importance des risques liés au réseau routier pour les différentes espèces de tortues permettra de réduire sensiblement l'importance de cette menace pour ces populations. Les visiteurs pourront contribuer aux différentes plateformes de sciences citoyennes comme Projet Carapace, eBird et iNaturalist. De cette façon, ils fourniront de précieuses informations nécessaires à la mise en place de mesures de rétablissement pour un prochain plan d'action et une meilleure représentativité de l'occupation spatio-temporelle du territoire.

Les activités de communication permettent de sensibiliser le public, favorisent les bonnes pratiques de gestion et assurent une gestion du territoire conforme aux règlements et aux conditions imposées à la pratique de certaines activités, comme l'abattage d'arbres et la démolition de bâtiments. Ces mesures sont importantes, notamment, pour assurer le rétablissement des petites chauves-souris brunes, chauves-souris nordiques et pipistrelles de l'Est qui peuvent être vulnérables à la perte d'habitat ou à la propagation accidentelle du SMB en raison de l'activité humaine. Cette mesure bénéficiera également à certaines espèces d'oiseaux comme le Martinet ramoneur.

Les programmes d'éducation et de sensibilisation viseront également les publics externes, ce qui est essentiel, car la plupart des espèces concernées par le plan d'action sont présentes ailleurs dans la province de Québec, bien au-delà des limites du parc et des LHN associés.

Les communications externes peuvent également faciliter l'obtention d'un appui général à la protection des espèces en péril.

La collaboration avec les Premières Nations de la province de Québec est importante pour le développement et la mise en œuvre de mesures de rétablissement des espèces en péril présentes dans la province. Ailleurs au pays, le partage des connaissances traditionnelles a permis l'adoption de pratiques de gestion plus efficaces dans plusieurs instances de Parcs Canada (p.ex. : le rétablissement du caribou dans le parc national de Qausuittuq au Nunavut). Il sera donc important de s'assurer de la collaboration active des Premières Nations dans les initiatives mises en place dans la mesure du possible et de l'intérêt des Nations concernées.

## 4. Habitat essentiel

Le paragraphe 2(1) de la *Loi sur les espèces en péril* définit ainsi l'habitat essentiel : «l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désignée comme telle dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce ». Au moment de rédiger le présent document, il n'était pas possible de désigner un nouvel habitat essentiel ou un habitat essentiel supplémentaire pour aucune espèce présente au PNLM et dans les LHN associés. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, celui-ci sera désigné dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement mis à jour. Pour obtenir des précisions, consultez le calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel dans les programmes de rétablissement concernés (voir section Références).

L'habitat essentiel est désigné ou partiellement désigné dans les programmes de rétablissement de la tortue des bois, de la tortue molle à épines, du chevalier cuivré, du Petit Blongios et du Pic à tête rouge. Le programme de rétablissement fédéral proposé pour la petite chauve-souris brune, la pipistrelle de l'Est et la chauve-souris nordique renferme une définition partielle de l'habitat essentiel, soit tout hibernacle utilisé au moins une fois par l'espèce depuis 1995. Aucun autre habitat essentiel n'a été désigné à l'intérieur du parc national de la Mauricie ou pour les LHN associés pour l'une ou l'autre des espèces visées par le présent plan (en date de janvier 2020). Au fil des connaissances supplémentaires acquises sur les besoins de ces espèces en matière d'habitat et sur leur profil d'occupation, d'autres parcelles d'habitat essentiel pourraient être désignées dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans une mise à jour du programme de rétablissement des espèces concernées. Il faut consulter le calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel des programmes de rétablissement pertinents pour obtenir des précisions.

### 4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Les habitats essentiels désignés dans les programmes de rétablissement et localisés à l'intérieur des limites du PNLM et des LHN associés de même que les individus et les résidences sont protégés légalement contre la destruction, conformément à l'article 58 de la LEP.

## 5. Évaluations des coûts et des avantages socioéconomiques

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable est tenu d'effectuer une « évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant ».

### 5.1 Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les fonds affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux annexes B, C et D. Ces coûts seront couverts par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants au PNLM et aux LHN associés de Parcs Canada. Il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour la société.

La mise en œuvre du plan d'action ne devrait entraîner aucune répercussion socioéconomique importante sur les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations. La recherche de ressources supplémentaires est envisagée tout comme l'établissement d'autres partenariats pour les mesures décrites à l'annexe C. Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion opérationnelle du PNLM et des LHN.

Le plan d'action s'applique uniquement aux terres et aux eaux se trouvant dans le PNLM et dans les LHN associés administrés par Parcs Canada et relevant de l'UGMOQ qui fournissent un habitat adéquat aux espèces ciblées dans le présent plan d'action (le LHN d'Obadjiwan-Fort-Témiscaming, le LHN de Fort-Lennox, le LHN de Fort-Chambly, le LHN Coteau-du-Lac, le LHN de la Bataille-de-la-Châteauguay, le LHN du Manoir-Papineau, le LHN des Forges-du-Saint-Maurice, le LHN Louis S. Saint-Laurent, le LHN de la Caserne-de-Carillon), et n'impose aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc et des LHN. Par conséquent, il n'entraîne aucune répercussion socioéconomique sur le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin d'assurer la protection et le rétablissement des espèces en péril.

### 5.2 Avantages

Les mesures décrites dans le présent plan d'action pour le PNLM et les LHN associés contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. Ces mesures auront un impact positif sur l'intégrité écologique du PNLM, pour les visiteurs et la population en général, accroîtront les occasions d'apprécier le parc et les LHN et la présence de ces espèces. Ce plan d'action renferme des mesures qui apporteront des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et sur la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité. Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leurs habitats, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions des activités humaines dans les secteurs occupés par ces espèces combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance), le rétablissement éventuel de ces espèces et

l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance (p. ex. la signalisation, les programmes destinés aux visiteurs et la diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril au PNLM et dans les LHN associés sont difficiles à quantifier, car bon nombre des valeurs découlant des espèces sauvages sont des produits non marchands difficilement évaluable en termes financiers. Les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, ont une valeur intrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicinales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action offrira des avantages aux visiteurs du parc, aux résidents locaux et aux Premières Nations. Certaines activités présentées dans le plan permettront aux résidents de participer au rétablissement des espèces en péril ou favoriser la coopération et les partenariats communautaires en vue du rétablissement des espèces en péril. Les avantages devraient être répartis de façon relativement égale entre les membres des collectivités locales et des possibilités de participation seront offertes aux résidents. Celles-ci comprennent notamment des occasions de se renseigner sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel et de participer à leur rétablissement, des occasions pour les visiteurs et les résidents de s'investir dans des dossiers liés à la conservation.

Ce faisant, le plan appuie également l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, voulant que « les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada doivent être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

## 6. Mesures du progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées servira de fondement au rapport sur l'application de ce plan d'action (conformément à l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs propres au parc national et aux LHN en matière de population et de répartition servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques du plan d'action.

## 7. Références

Boucher, J., M. Berubé, A. Boyko et M. Bourgeois. 2011. Plan de gestion du méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) au Canada (version finale). Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa, v + 45 pp.

COSEPAC. 2006. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi + 30 p.

COSEPAC. 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la lamproie argentée, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent et populations des rivières Saskatchewan et Nelson (*Ichthyomyzon unicuspis*) au Canada. Comité sur le statut des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 62 p.

COSEPAC. 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 45 p.

COSEPAC. 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 52 p.

COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Grive des bois (*Hylocichla mustelina*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 51 p.

COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pioui de l'Est (*Contopus virens*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 44 p.

COSEPAC. 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 59 p.

COSEPAC. 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bec-de-lièvre (*Exoglossum maxillingua*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 38 p.

COSEPAC. 2015. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bourdon terricole (*Bombus terricola*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 69 p.

COSEPAC. 2016. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le crapet du Nord (*Lepomis peltastes*), populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson et la population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xvi + 53 p

COSEPAC. 2016. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le fouille-roche gris (*Percina copelandi*), populations du lac Érié, populations du lac Ontario et populations du Saint-Laurent, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xix + 57 p.

COSEPAC. 2016. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Gros-bec errant (*Coccythraustes vespertinus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 77 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, v + 47p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Plan de gestion du loup de l'Est (*Canis lupus lycaon*) au Canada [Proposition], Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, vi + 60 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Plan de gestion de la tortue géographique (*Graptemys geographica*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 49 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2020. Plan de gestion de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, iv + 39 p.

Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement du noyer cendré (*Juglans cinerea*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 29 p.

Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 42 p.

Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, viii + 54 p.

Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 62 p.

Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 57 p.

Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. ix + 189 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. viii + 111 p.

Environnement et Changements climatiques Canada. 2018. Programme de rétablissement de la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*) au Canada, Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. x + 67 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019 Programme de rétablissement du martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et changement Climatique Canada, Ottawa, x + 138 p.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Programme de rétablissement du Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*) au Canada [Proposition], Série de

Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et changement Climatique Canada, Ottawa, x + 126 p.

Équipe de rétablissement de cinq espèces de tortues au Québec pour les années 2005 à 2010 : la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), la tortue musquée (*Sternotherus odoratus*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*). 2005. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec. 57 pages

Masse, D. et G. Rheault. 2019. Évaluation- situation de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au parc national de la Mauricie. Non publié. Programme de surveillance de l'intégrité écologique -parc national de la Mauricie. Service de la conservation des ressources. Parc national de la Mauricie. 46 p.

Masse, D. et J. Blier, 2018. Rapport d'inventaire des chiroptères au parc national de la Mauricie, réalisé en 2015, 2016 et 2017. Bilan et recommandations de suivi. Service de la conservation des ressources, parc national de la Mauricie. 50 p.

Masse, D, M-P., Dufresne, et G, Rheault. 2019. Suivi de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au parc national de la Mauricie-Bilan des connaissances acquises 1970-2018. Non publié. Service de la conservation des ressources. Parc national de la Mauricie. 68 p.

Masse, D., Y. Robitaille, G. Rheault et G. Clément-Robert. 2019. Bilan du suivi de la nidification de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), population de la rivière Shawinigan et efficacité du programme de protection des nids et des jeunes (1994-2018). Rapport final présenté à Parcs Canada et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 99 p.

Miller, A. 2010. Rapport de Recherche : Évaluation du site rupestre CdFg-5. Service de la conservation des ressources. Parcs Canada. 7p.

Parcs Canada. 2007, Plan directeur, Lieu historique national du Canada du Fort-Témiscamingue, mars 1997, 40 pages et annexes

Pêches et Océans Canada. 2012. Programme de rétablissement du chevalier cuirvé (*Moxostoma hubbsi*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa, xi + 64 p.

Pêches et Océans Canada. 2016. Plan de gestion de la lamproie du Nord (*Ichthyomyzon fossor*) au Canada (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) [Version

provisoire]. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa vi + 38 p.

Pêches et Océans Canada. 2018. Plan de gestion du chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*) au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ix+ 52p.

Pêches et Océans Canada. 2012. Programme de rétablissement du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) au Canada, populations de l'Ontario [Proposition]. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa. vii + 65 p.

Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril au PNLM. Les informations présentées dans ce tableau sont basées sur les documents reliés aux programmes de rétablissement, plans de gestion et rapports de situation sur les espèces présentées lorsque ces documents étaient disponibles. Voir les références au document pour chacune des espèces dans la section Références présentée précédemment.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
<b>Mammifères</b>					
<p>Chauve-souris nordique</p> <p>Pipistrelle de l'est</p> <p>Petite chauve-souris brune</p>	<p>Maintenir (ou rétablir, le cas échéant) la zone d'occurrence antérieure à l'apparition du SMB (zone englobant l'aire de répartition géographique connue de l'espèce au Canada; Dans les régions touchées par le SMB, l'objectif à court terme (de 12 à 18 ans) en matière de population consiste à mettre fin à la tendance à la baisse de la population ou, si possible, à atteindre une tendance à la hausse de la population, Dans les régions touchées par le SMB, l'objectif à long terme (nombreuses générations) en matière de population consiste à atteindre une population autosuffisante, résiliente, redondante et représentative; Dans les régions qui ne sont pas encore touchées par le SMB, l'objectif en matière de population consiste à maintenir stable la population ou, si possible, à atteindre une tendance à la hausse de la population.</p>	<p>Déterminer la distribution spatiale et protéger la qualité des habitats disponibles au sein du PNLM. Protéger tous les hibernacles et les maternités connus au PNLM.</p>	<p>Inconnue</p>	<p>Suivi des populations à partir des protocoles standardisés à l'aide d'enregistreurs et compilations des observations fortuites pour identifier les colonies de chauve-souris (espèces et leur abondance) dans les structures naturelles et les structures humaines. Suivre ces structures pour être en mesure de détecter tout changement.</p>	<p>Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir les populations de chauve-souris. Localiser et protéger les hibernacles et les maternités. Participer aux efforts de conservation provinciaux et fédéraux notamment en alimentant les bases de données telles que chauve-souris aux abris.</p>

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNL	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
Loup de l'Est	Aucun	Confirmer la présence ou l'absence de l'espèce dans le parc national de la Mauricie.	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Suivi des meutes à l'aide de caméras et par pistage dans la neige.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.
<b>Poissons</b>					
Omble chevalier	Aucun	Aucun	Inconnue	Des pêches expérimentales seront effectuées et permettront de comparer l'abondance et la structure de la population avec les inventaires précédents.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au parc national de la Mauricie. Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir la population. Sensibiliser les citoyens en périphérie aux risques liés à l'introduction d'espèces dans le bassin versant du lac Français.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
<b>Amphibiens et reptiles</b>					
Tortue des bois	Long terme : Assurer la viabilité des populations locales dans les bassins hydrographiques où la tortue des bois est actuellement présente au Canada ; Moyen terme : Accroître l'abondance des populations de tortues des bois dans les cours d'eau où l'espèce est en déclin. Dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, maintenir et, si possible, augmenter l'habitat convenable, et réduire ou atténuer les menaces susceptibles d'entraîner le déclin de populations ; Dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, déterminer les valeurs ou tendances de référence d'abondance dans les cours d'eau occupés par l'espèce, mais où l'abondance ou la tendance de la population est inconnue.	Contribuer au maintien ou à l'augmentation de la population de tortue des bois.	Stable	Les observations de tortue dans le PNLN sont systématiquement rapportées par les employés de Parcs Canada. Une sensibilisation du public à rapporter leurs observations sera aussi effectuée au cours des cinq prochaines années. Le site de ponte sera suivi à l'aide d'inventaires visuels permettant de dénombrer le nombre de femelles différentes recensées pendant la période de ponte de même que le nombre d'éclosions. Un recensement par capture marquage recapture est effectué aux 5 ans pour suivre l'abondance et la qualité de l'habitat ainsi que l'étendue de la zone occupée.	Appuyer les projets d'intendance à l'extérieur du parc, poursuivre le suivi annuel et l'entretien du site de ponte.; Initier un programme de recherche dans le but d'identifier les sites de pontes alternatifs et la fréquence de leur utilisation, poursuivre l'acquisition des connaissances sur les menaces qui pèsent sur l'espèce, dont la mortalité routière.  Appuyer les efforts provinciaux de protection de l'espèce dans la région de la Mauricie et dans la province.
Tortue peinte du Centre	Aucun	Confirmer la présence ou l'absence de l'espèce dans le parc national de la Mauricie.	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au PNLN. Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tortue serpentine	Maintenir et, si possible, d'augmenter l'indice de la zone d'occupation canadienne de la tortue serpentine (~ 858 000 km <sup>2</sup> ) et de maintenir et, si possible, d'augmenter l'abondance de la tortue serpentine au Canada, en réduisant les principales menaces pesant sur l'espèce, notamment sur les adultes.	Confirmer la présence ou l'absence de l'espèce dans le parc national de la Mauricie.	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce. Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.
Couleuvre à collier Couleuvre verte Grenouille verte	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs, les bénévoles et les employés du parc.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de ces espèces au parc national de la Mauricie. Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir les populations, le cas échéant.
<b>Oiseaux</b>					
Engoulevent bois-pourri	Ralentir le déclin de façon à ce que la population ne perde pas plus de 10% (c.-à-d. 12 000 individus) au cours de la période de 2018 à 2028, et maintenir les superficies d'habitats occupés à 3 000 km <sup>2</sup> ou plus ; assurer une tendance positive de la population sur 10 ans à compter de 2028, tout en favorisant une	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
	augmentation des superficies d'habitats occupés, y compris la recolonisation graduelle de superficies situées dans la portion sud de l'aire de reproduction.				
Engoulement d'Amérique	Freiner le déclin à l'échelle nationale d'ici 2025 (soit 10 ans après la publication du présent programme de rétablissement dans le Registre public des espèces en péril), tout en veillant à ce que la population ne diminue pas de plus de 10 % durant cette période; assurer une tendance démographique positive sur 10 ans pour l'Engoulement d'Amérique au Canada; maintenir la zone d'occurrence actuelle (c.-à-d. l'aire qui comprend la répartition géographique de toutes les populations connues) au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
Martinet ramoneur	Mettre un terme au déclin national d'ici 2029 (c'est-à-dire 10 ans après la publication du programme de rétablissement dans le Registre public des espèces en péril), tout en veillant à ce que la population ne diminue pas de plus de 10%; maintenir une population de Martinet ramoneur stable au Canada sur une période d'au moins 10 ans, à compter de 2029.	Confirmer la présence ou l'absence de l'espèce dans le parc national de la Mauricie . Confirmer la fréquentation ou non de certaines structures humaines comme dortoir.	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	<p>Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.</p> <p>Faire l'inventaire des cheminées présentes sur les bâtiments et en vérifier l'occupation par le Martinet ramoneur si elle s'avère convenable.</p> <p>Si des travaux sur les cheminées sont nécessaires, les prévoir en s'assurant de respecter la notion de résidence (au sens de la LEP) de l'espèce.</p> <p>Si de nouveaux bâtiments sont prévus, explorer la possibilité d'y inclure la construction de fausses cheminées pour offrir à l'espèce des sites de nidification.</p> <p>Appuyer les partenaires dans les projets de recherche visant à identifier les sites de nidifications naturelles et les corridors de migration.</p>
Moucherolle à côtés olive	Arrêter le déclin national, d'ici 2025 (soit dans les 10 ans suivant la publication du programme de rétablissement dans le Registre public des espèces en péril) tout en veillant à ce que la population ne diminue pas de plus de 10 % au cours de cette période ; Assurer une tendance démographique positive sur 10 ans pour le Moucherolle à côtés olive au Canada; Maintenir la zone d'occurrence actuelle (zone englobant la répartition géographique de toutes les populations connues) au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
Paruline du Canada	Arrêter le déclin national d'ici 2025 (c'est-à-dire dans les 10 ans suivant la publication du programme de rétablissement dans le Registre public des espèces en péril), en veillant à ce que la population ne diminue pas de plus de 10 % durant cette période ; assurer une tendance démographique positive sur 10 ans à l'échelle du pays; maintenir la zone d'occurrence actuelle (zone englobant la répartition géographique de l'ensemble des populations connues) au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.
Quiscale rouilleux	Mettre un terme au déclin de la population, puis maintenir la population au niveau de 2014; deuxièmement, augmenter l'abondance de la population, de manière à obtenir une augmentation soutenue sur dix ans de l'abondance de la population de Quiscale rouilleux au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.
Aigle royal, Faucon pèlerin, Grive des bois, Gros-bec errant, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Pioui de l'est, Pyguargue à tête blanche	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc. Inventaire des oiseaux forestiers par un expert ornithologue tous les 5 ans au PNLM.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
<b>Arthropodes</b>					
Bourdon terricole, Fritillaire panachée, Monarque, Phymatode à col maculé, Polygone gris	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de Parcs Canada.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de cette espèce au PNLM. Intégration de la protection des populations d'asclépiade à la gestion du PNLM.
<b>Plantes vasculaires</b>					
Noyer cendré	Maintenir des conditions qui permettront le rétablissement de populations viables, écologiquement fonctionnelles et largement réparties dans l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada. Aborder les principales lacunes dans les connaissances et les recherches nécessaires à la mise en œuvre des activités de rétablissement (notamment les recherches sur la résistance à la maladie, sur le niveau de variation génétique adaptative et sur les facteurs environnementaux limitant la propagation de la maladie).	Maintenir la qualité des habitats où l'espèce est présente. Déterminer la présence ou l'absence d'individus sains dans le parc national de la Mauricie dans les secteurs où elle est présente.	En diminution et disparition de certains sites.	Suivi de l'état des individus sains préalablement identifié selon le protocole établi.	Mettre à jour les connaissances sur la répartition spatiale du noyer et leur état général dans le parc national de la Mauricie; poursuivre le suivi des individus résistant déjà identifiés. Implantation de nouveaux individus dans les endroits où l'occurrence de la maladie est faible. Contribuer aux travaux de recherches visant à identifier les facteurs contribuant à la résistance du noyer cendré au chancre du noyer.
Frêne noir	Aucun	Maintenir la qualité des habitats où l'espèce est présente. Déterminer la présence ou l'absence d'individus sains dans le parc national de la Mauricie dans les secteurs où elle est présente.	Inconnue, mais disparition de certains sites où sa présence avait été notée.	Suivi de l'état des individus sains préalablement identifiés selon le protocole établi.	Mettre à jour les connaissances sur l'abondance et la répartition de l'espèce au sein du parc. Participer à l'élaboration du programme de rétablissement de l'espèce, le cas échéant. Le parc continuera de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir l'espèce. Collaboration avec les partenaires pour effectuer des recensements de façon opportuniste de l'espèce dans le parc. Contribuer aux

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans le PNLM	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale du parc
					recherches sur la résistance à l'Agrile du frêne. Adoption de pratiques de gestion en conséquence des nouvelles observations.
Ail des bois, Cardamine carcajou, Lys du Canada, Matteucie fougère à l'Autruche, Plathantère à grandes feuilles, Sanguinaire du Canada, Trille blanc, Woodwardie de virginie	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs, les bénévoles et les employés du parc.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de ces espèces au parc national de la Mauricie. Le parc continue de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir les populations le cas échéant si la situation se présente.

Annexe A (suite) Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril dans les LHN associés à l'UGMOQ. Les informations présentées dans ce tableau sont basées sur les documents reliés aux programmes de rétablissement, plans de gestion et rapports de situation sur les espèces présentées lorsque ces documents étaient disponibles. Voir les références au document pour chacune des espèces dans la section Références présentée précédemment.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
<b>Mammifères</b>					
Petite chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est	Maintenir (ou à rétablir, le cas échéant) la zone d'occurrence antérieure à l'apparition du SMB (zone englobant l'aire de répartition géographique connue de l'espèce au Canada ; Dans les régions touchées par le SMB, l'objectif à court terme (de 12 à 18 ans) en matière de population consiste à mettre fin à la tendance à la baisse de la population ou, si possible, à atteindre une tendance à la hausse de la population. Dans les régions touchées par le SMB, l'objectif à long terme (nombreuses générations) en matière de population consiste à atteindre une population autosuffisante, résiliente, redondante et représentative; Dans les régions qui ne sont pas encore touchées par le SMB, l'objectif en matière de population consiste à maintenir stable la population ou, si possible, à atteindre une tendance à la hausse de la population.	Confirmer la présence ou l'absence de ces espèces dans les LHN de l'UGMOQ où des chauves-souris ont été observées par le passé. Protéger les hibernacles et maternités connus dans les LHN de l'UGMOQ.	Stable	Utiliser le protocole standardisé développé par le PNLM et les observations fortuites pour repérer les colonies de chauves-souris importantes (espèces et nombre) dans les aires naturelles et les structures humaines. Surveiller ces sites pour déceler tout changement.	Continuer de participer à la désignation des habitats essentiels. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations de chauve-souris. Localiser et protéger les hibernacles et les maternités. Participer aux efforts de conservation provinciaux et fédéraux notamment en alimentant les bases de données telles que chauve-souris aux abris.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
<b>Poissons</b>					
Chevalier cuivré	Le ratio de géniteurs de chevaliers cuivrés par rapport à l'ensemble des chevaliers, toutes espèces confondues, devra atteindre 3%; les captures automnales de jeunes chevaliers cuivrés de l'année devront représenter au moins 3% des captures de l'ensemble des jeunes chevaliers, toutes espèces confondues ; au cours des prochaines années, les juvéniles provenant des ensemencements devront contribuer significativement aux inventaires tandis que ceux provenant de la reproduction naturelle devront prendre graduellement la relève l'aire de répartition actuelle devra être maintenue.	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés des LHN où l'espèce est susceptible de se retrouver.	<p>Suivi observations rapportées sur le territoire.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat. Maintenir des bandes riveraines en santé.</p> <p>Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p> <p>Poursuite et développement de partenariats.</p>
Chevalier de rivière	Comprendre l'abondance et la répartition des populations existantes améliorer notre connaissance de la biologie et de l'écologie de l'espèce et de ses exigences en matière d'habitat; comprendre les tendances à long terme en ce qui concerne les populations et leur habitat; améliorer l'habitat; évaluer et atténuer les menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat; optimiser l'utilisation des ressources dans la gestion du chevalier de rivière; accroître l'intérêt du public et impliquer les propriétaires fonciers, les Premières Nations et le grand public dans les efforts de conservation	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés des LHN où l'espèce est susceptible de se retrouver.	<p>Suivi observations rapportées sur le territoire.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat. Maintenir des bandes riveraines en santé.</p> <p>Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p>

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
	mis de l'avant pour protéger le chevalier de rivière.				Poursuite et développement de partenariats.
Dard de sable	L'objectif à court terme (c.-à-d. 5 ans) de ce programme de rétablissement est d'assurer le maintien des populations de dards de sable dans l'ensemble de l'aire de répartition au Québec et d'empêcher leur déclin. À plus long terme (c.-à-d. 20 ans), l'objectif vise à permettre la croissance des populations actuelles afin d'assurer leur viabilité et de rétablir, dans la mesure du possible, les populations historiques aujourd'hui disparues. Des populations viables devraient couvrir l'ensemble de la répartition actuelle et historique si possible.	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés des LHN où l'espèce est susceptible de se retrouver.	Intendance et amélioration de l'habitat. Maintenir des bandes riveraines en santé.  Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.  Poursuite et développement de partenariats.
Lamproie du Nord	Assurer la pérennité de la lamproie du Nord dans son aire de répartition actuelle et historique de l'unité désignable des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent. La gestion doit viser à garantir la conservation et la restauration de l'habitat des populations connues.	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés des LHN où l'espèce est susceptible de se retrouver.	Sensibilisation et communication  Intendance et amélioration de l'habitat, Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
Méné d'herbe	Maintenir et accroître les populations de méné d'herbe et leur habitat, afin de veiller à ce que des populations viables soient présentes dans l'ensemble de son aire de répartition courante et historique au Canada.	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.	<p>Inventaire des habitats propices pour l'espèce au sein de l'UGMOQ.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat. Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p> <p>Poursuite et développement de partenariats.</p>
Bec-de-lièvre, Chat-fou des rapides, Crapet à longues oreilles, Fouille-roche gris, Lamproie Argentée	Aucun	Aucun.	Inconnue	Des pêches expérimentales seront réalisées en périphérie du LHN de Coteau-du-Lac. Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés du parc	<p>Suivi de l'utilisation du territoire par l'espèce.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat, Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p> <p>Poursuite et développement de partenariat.</p>

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
<b>Mollusques</b>					
Obovarie olivâtre	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de Parcs Canada.	<p>Suivi de l'utilisation du territoire par l'espèce.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat, Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p>
<b>Amphibiens et reptiles</b>					
Grenouille des marais	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de Parcs Canada.	<p>Suivi de l'utilisation du territoire par l'espèce.</p> <p>Sensibilisation et communication</p> <p>Intendance et amélioration de l'habitat, Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Continuer de participer à l'élaboration des programmes de rétablissement et des plans de gestion et à la désignation des habitats essentiels, le cas échéant. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.</p>

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
Tortue géographique	Stabiliser les niveaux de la population et, ainsi, maintenir la répartition et l'abondance de la population canadienne de l'espèce par l'intermédiaire de la réduction et de l'atténuation des menaces ainsi que de la gestion de l'habitat.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs, les bénévoles et les employés du LHN. En cas d'observation un questionnaire de validation sera rempli et une confirmation par des spécialistes sera effectuée.	Mettre en place des activités de communication et de sensibilisation.  Effectuer des relevés et assurer le suivi des populations locales de tortues géographiques, de leur habitat, et des menaces qui pèsent sur elles. Appuyer les projets d'intendance à l'extérieur des LHN.  Contribution à la base de données Carapace.
Tortue molle à épines	Maintenir et, si nécessaire et réalisable, accroître l'abondance et la répartition de la tortue molle à épines de manière à assurer la persistance des populations locales autosuffisantes dans les régions où l'espèce est présente au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs, les bénévoles et les employés du LHN. En cas d'observation, un questionnaire de validation sera rempli et une confirmation par des spécialistes sera effectuée.	Mettre en place des activités de communication et de sensibilisation.  Effectuer des relevés et assurer le suivi des populations locales de tortues molles à épines, de leur habitat, et des menaces qui pèsent sur elles.  Appuyer les projets d'intendance à l'extérieur des LHN.  Contribution à la base de données Carapace.
Tortue serpentine	Maintenir et, si possible, d'augmenter l'indice de la zone d'occupation canadienne de la tortue serpentine (~ 858 000 km <sup>2</sup> ) et de maintenir et, si possible, d'augmenter l'abondance de la tortue serpentine au Canada, en réduisant les principales menaces pesant sur l'espèce, notamment sur les adultes.	Aucun	Inconnue	Compilations des observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.  En cas d'observation un questionnaire de validation sera rempli et une confirmation par des spécialistes sera effectuée.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de l'espèce au sein de l'UGMOQ. Les LHN continuent de protéger les individus et les habitats adéquats et à aider les partenaires à protéger et rétablir les populations.  Appuyer les projets d'intendance à l'extérieur des LHN.  Contribution à la base de données Carapace.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
<b>Oiseaux</b>					
Hirondelle rustique	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée au sein de l'UGMOQ. Identifier les sites de nidifications.
Goglu des prés	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de cette espèce au sein de l'UGMOQ. Identifier les sites de nidification.
Petit Blongios	Maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître l'abondance des populations ainsi que la superficie de la zone d'occupation actuelle de l'espèce au Canada.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de cette espèce au sein de l'UGMOQ. Identifier les sites de nidification.
Pic à tête-rouge	Mettre fin à la tendance démographique à la baisse. Atteindre une augmentation de l'abondance de l'espèce au Canada ainsi qu'une population autosuffisante et de maintenir ou, dans la mesure où il est biologiquement ou techniquement possible de le faire, d'accroître l'aire de répartition et la zone d'occupation de l'espèce.	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de l'Agence Parcs Canada.	Adopter de bonnes pratiques de gestion pour s'assurer de protéger l'habitat de l'espèce où elle a été observée au sein de l'UGMOQ. Identifier et inspecter les arbres pouvant servir de sites de nidifications.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
<b>Arthropodes</b>					
Monarque	Aucun	Aucun	Inconnue	Observations fortuites par les visiteurs et les employés de Parcs Canada.	Mettre à jour les connaissances sur la présence de cette espèce au PNLM. Intégration de la protection des populations d'asclépiade à la gestion des LHN.
<b>Plantes vasculaires</b>					
Frêne noir	Aucun	Confirmer la présence ou l'absence d'individus sains dans les LHN où elle est susceptible de se retrouver.	Inconnue, mais disparition de certains sites où sa présence avait été notée.	Suivi de l'état des individus sains préalablement identifiés selon le protocole établi.	Mettre à jour les connaissances sur l'abondance et la répartition de l'espèce au sein du parc. Participer à l'élaboration du programme de rétablissement de l'espèce, le cas échéant. Le parc continuera de protéger les individus et les habitats adéquats et aider les partenaires à protéger et rétablir l'espèce. Collaboration avec les partenaires pour effectuer des recensements de façon opportuniste de l'espèce dans le parc. Contribuer aux recherches sur la résistance à l'agrile du frêne. Adoption de pratiques de gestion en conséquence des nouvelles observations.
Noyer cendré	Maintenir des conditions qui permettront le rétablissement de populations viables, écologiquement fonctionnelles et largement réparties dans l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada. Aborder les principales lacunes dans les connaissances et les recherches nécessaires à la mise en œuvre des activités de rétablissement (notamment les recherches sur la résistance à la maladie, sur le niveau de variation génétique adaptative et sur les	Confirmer la présence ou l'absence d'individus sains dans les LHN où elle est susceptible de se retrouver.	En diminution et disparition de certains sites.	Suivi de l'état des individus sains préalablement identifié selon le protocole établi.	Mettre à jour les connaissances sur la répartition spatiale du noyer et leur état général dans les lieux historiques nationaux où leur présence a été notée ; poursuivre le suivi des individus résistant déjà identifiés. Implantation de nouveaux individus dans les endroits où l'occurrence de la maladie est faible. Contribuer aux travaux de recherches visant à identifier les facteurs contribuant à la résistance du noyer.

Espèces	Objectifs nationaux	Objectifs en matière de population et de répartition	Tendances de la population dans les LHN	Surveillance des populations	Renseignements généraux et approche générale de l'UGMOQ
	facteurs environnementaux limitant la propagation de la maladie).				
Lysimaque hybride, Scirpe à soies inégales, Goodyérie pubescente, Astragale austral, Corallorhize striée, cypripède tête-de-bélier, ptérosore à fleurs d'andromède, Vesce d'Amérique	Aucun	Aucun	Inconnue	Des inventaires seront réalisés pour dénombrer le nombre d'individus sur chaque site et leur localisation	Mettre à jour les connaissances sur la présence de ces espèces au sein de l'UGMOQ. Sensibilisation du public à la présence exceptionnelle de ces espèces.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNLM et les LHN associés. Les informations présentées dans ce tableau sont basées sur les documents reliés aux programmes de rétablissement, plans de gestion et rapports de situation sur les espèces présentées lorsque ces documents étaient disponibles. Voir les références au document pour chacune des espèces dans la section Références présentée précédemment.

<b>Espèces</b>	<b>No. de la mesure</b>	<b>Résultats souhaités</b>	<b>Menaces ou mesures de rétablissement visées</b>	<b>Échéance</b>
Tortue des bois, tortue serpentine, tortue peinte	1	Collaborer à la création d'un groupe de conservation des tortues pour la région de la Mauricie.	Identifier les menaces actuelles pour les tortues en Mauricie et les mesures de mitigation approprié.	2021
Tortue des bois	2	Protection, entretien et suivi des sites de pontes à l'intérieur et à l'extérieur des limites du parc.	Contribuer au maintien ou à l'augmentation de la population de tortue des bois.	Chaque année jusqu'en 2024
Tortue des bois	3	Poursuivre le suivi de la population de tortue des bois à l'intérieur du parc et de l'abondance dans une section témoin de rivière.	Contribuer au maintien ou à l'augmentation de la population de tortue des bois.	Tous les ans à l'intérieur du parc et en 2021 pour le suivi à l'extérieur du parc.
Tortue des bois	4	Améliorer l'habitat de la tortue des bois dans le PNLM par le retrait des billes de bois sur les plages du lac Wapizagonke (bassin 1).	Contribuer au maintien et à l'augmentation de la population de tortue des bois en améliorant leurs habitats et en augmentant les sites propices à la ponte.	2021

<b>Espèces</b>	<b>No. de la mesure</b>	<b>Résultats souhaités</b>	<b>Menaces ou mesures de rétablissement visées</b>	<b>Échéance</b>
Tortue des bois, Tortue peinte, Tortue serpentine	5	Mise en œuvre d'un programme de recherche visant à identifier et protéger les sites de pontes alternatifs et potentiels pour les 3 espèces de tortues dans le parc national de la Mauricie.	Contribuer au maintien et à l'augmentation des populations de tortue en améliorant les connaissances sur la localisation des sites de pontes et les menaces potentielles et en améliorant le succès reproducteur.	2023
Tortue des bois, Tortue peinte, Tortue serpentine	7	Avec l'aide des partenaires régionaux, collaborer à l'identification des tronçons routiers présentant un risque pour les tortues et à la mise en œuvre de mesures de mitigation de la mortalité routière en périphérie du PNLN et dans le PNLN.	Améliorer les connaissances sur les tronçons routiers problématiques pour la mortalité routière des tortues dans la région pour être en mesure de déterminer les mesures de mitigation appropriées de la mortalité routière sur les populations de tortue.	2023
Petite chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est	10	Effectuer le suivi des populations de chauve-souris dans chacun des sites de l'UGMOQ, les hibernacles et les maternités identifiées à l'aide du protocole standardisé.	Améliorer les connaissances sur l'abondance des populations et les tendances à long terme dans les sites de l'UGMOQ.	2024
Petite chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est	12	Installation de nichoirs chauffés à même le corps de garde à Fort Lennox pour compenser la perte des accès au corps de garde.	Atténuer l'effet de la perte d'habitat relié à l'exclusion de certains bâtiments après rénovations.	2022

Espèces	No. de la mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées	Échéance
Petite chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est	13	Rédaction et mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion (PEG) pour l'entretien ou la désaffectation des éléments d'infrastructure du parc et des LHN qui servent de maternité et d'hibernacle aux chauve-souris. Travailler avec les partenaires et la collectivité afin de protéger ces lieux d'habitation importants.	Atténuer l'effet de la perte d'habitat relié à l'exclusion de certains bâtiments après rénovations.	2021
Loup de l'Est	16	Suivi de la présence du loup de L'Est sur le territoire du parc national de la Mauricie à l'aide de caméras et par le pistage en hiver.	Améliorer les connaissances entourant la présence de loup dans le parc et leur utilisation des habitats dans le parc.	Chaque année jusqu'en 2024
Tortue serpentine, Tortue peinte	19	Préciser l'état des populations, localiser et protéger les sites de pontes présents au PNLN et dans les LHN associés et cartographier la distribution actuelle de l'espèce au sein de l'UGMOQ.	Améliorer les connaissances sur la présence de ces espèces pour être en mesure d'assurer une meilleure protection de ces espèces.	Chaque année jusqu'en 2024
Toutes les espèces	37	Cartographier l'information cumulée sur la présence d'espèces en péril acquises au fil du temps pour être en mesure d'intégrer cette information à la planification de gestion de chacun des sites.	Améliorer les connaissances sur la présence d'espèces en péril dans tous les sites de l'UGMOQ pour intégrer cette information à la gestion générale de tous les sites. Partager l'information aux bases de données provinciales et fédérales pertinentes (ex. : CDPNQ).	2024

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles. Les informations présentées dans ce tableau sont basées sur les documents reliés aux programmes de rétablissement, plans de gestion et rapports de situation sur les espèces présentées lorsque ces documents étaient disponibles. Voir les références au document pour chacune des espèces dans la section Références présentée précédemment

<b>Espèces</b>	<b>No. de la mesure</b>	<b>Résultats souhaités</b>	<b>Menaces ou mesures de rétablissement visées</b>
Tortue des bois, Tortue peinte, Tortue serpentine	6	Avec l'aide de partenaires du milieu universitaire, mener une étude permettant de caractériser l'hydrologie de la rivière et du lac Wapizagonke et l'habitat de la tortue des bois avant et après la construction du barrage à l'exutoire du lac Wapizagonke.	Améliorer l'habitat de la tortue des bois et les connaissances de l'influence de l'hydrologie de la rivière sur la disponibilité des sites de ponte au printemps. Permettrait de mieux prévoir l'impact potentiel des changements climatiques sur la reproduction des tortues.
Tortue des bois	8	Avec l'aide de partenaires, élever en captivité pendant 1 ou 2 ans des tortues Néo-Nat ayant été pondus à l'extérieur de la zone de protection du site de ponte et les relocaliser dans les limites du PNLN. Installation d'émetteurs GPS sur ces individus pour être en mesure de suivre leurs déplacements en temps réel.	Maintenir ou augmenter l'abondance de la population de tortues des bois.
Petite chauve-souris brune, Chauve-souris nordique, Pipistrelle de l'Est	11	En partenariat avec le groupe chiroptère, déterminer la distribution spatiale des chauves-souris au sein de l'UGMOQ en s'efforçant de repérer les structures naturelles abritant des hibernacles et les maternités à l'aide de la télémétrie.	Comblent les lacunes dans les connaissances entourant la présence de maternités et d'hibernacles dans des structures naturelles pour être en mesure de protéger ces structures et les intégrer dans le mode de gestion des sites, le cas échéant.
Loup de l'Est	15	Avec l'aide des partenaires de gestion des territoires environnants et des trappeurs, mettre en œuvre un	Comblent les lacunes dans les connaissances entourant la présence de loup de l'Est dans la région.

Espèces	No. de la mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées
		programme de recherche visant à préciser la situation du loup de l'Est en Mauricie à l'aide d'outils génétiques permettant de quantifier le phénomène d'hybridation avec les autres canidés de la région.	
Loup de l'Est	18	Avec l'aide de partenaires régionaux, déterminer à l'aide de la télémétrie la répartition spatiale des loups de l'Est à l'intérieur et à l'extérieur des limites du PNLM en s'efforçant tout particulièrement de repérer les tanières, les points de rendez-vous et les corridors de déplacement permettant par la suite d'intégrer cette information à la planification du parc et de protéger ces éléments sensibles pour l'espèce sur le territoire du PNLM et à l'extérieur.	Comblent les lacunes dans les connaissances reliées à l'utilisation du territoire dans le parc et en périphérie pour assurer une meilleure protection de l'espèce et être en mesure de prendre en considération les nouvelles connaissances acquises dans la gestion du parc.
Omble chevalier	22	Mise en œuvre d'un programme de recherche visant à préciser la structure de la population et des espèces compétitrices et, s'il y a lieu, identifier les facteurs responsables des changements dans la population.	Améliorer les connaissances sur l'état de la population pour être en mesure de déterminer les mesures appropriées de restauration et de conservation s'il y a lieu.
Omble chevalier	23	Mise en œuvre d'un programme de recherche visant à localiser les frayères dans le lac Français.	Améliorer les connaissances sur l'état des frayères pour déterminer si des actions de restauration doivent être entreprises.

Annexe D : Mesures liées à la diffusion externe, à l'éducation et à l'expérience du visiteur touchant les espèces en péril au PNLM et les LHN associés

Mesures	No. de la mesure	Résultats souhaités	Mesures proposées
Campagne de sensibilisation du public et du personnel de l'UGMOQ et créer des messages ciblés à l'appui de mesures destinées à prévenir la mortalité routière des tortues	27	Sensibiliser le public et le personnel de l'UGMOQ à la problématique de la mortalité routière pour le maintien des populations de tortue.	Création de messages cibles diffusés sur les médias sociaux chaque année lors de la période de ponte.
Mise en œuvre d'un programme de communications visant à créer des messages pour: 1) Sensibiliser et éduquer le public et le personnel de l'UGMOQ à l'importance des chauves-souris et aux risques associés à leur présence dans les bâtiments. 2) Encourager le public et le personnel de l'UGMOQ à rapporter leurs observations de chauves-souris sur les territoires gérés par l'UGMOQ.	28	1) Sensibiliser et éduquer le public et le personnel de l'UGMOQ à l'importance des chauves-souris et aux risques associés à leur présence dans les bâtiments. 2) Encourager le public et le personnel de l'UGMOQ à rapporter leurs observations de chauves-souris sur les territoires gérés par l'UGMOQ.	Atelier de formation des employés de l'UGMOQ sur l'importance des chauves-souris et les risques associés à leur présence dans les bâtiments. Création de messages cibles diffusés sur les médias sociaux à quelques reprises au courant de la saison estivale.
Mise en œuvre d'un programme de communications basé sur la trousse éducative visant à sensibiliser, éduquer et améliorer la perception de la population, des gestionnaires des territoires environnants et des chasseurs/trappeurs de	29	Sensibiliser, éduquer et améliorer la perception de la population, des gestionnaires des territoires environnants et des chasseurs/trappeurs de la région à l'importance du rôle écologique joué par le loup dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes de la région.	Atelier de sensibilisation réalisée au parc et dans divers événements tenus en Mauricie (ex.: 24 heures de science) réalisé chaque année.

<b>Mesures</b>	<b>No. de la mesure</b>	<b>Résultats souhaités</b>	<b>Mesures proposées</b>
la région à l'importance du rôle écologique joué par le loup dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes de la région.			
Développer un programme de sensibilisation des propriétaires fonciers situés dans le bassin versant du lac Français.	30	Sensibiliser les propriétaires fonciers situés dans le bassin versant du lac Français à la précarité de cette population d'omble chevalier isolé dans le lac Français.	Atelier de sensibilisation sur la précarité de l'espèce et le caractère unique de sa présence au parc réalisé au parc et dans divers événements tenus en Mauricie (ex.: 24 heures de science) chaque année.
Organiser des activités de diffusion externe en milieu urbain à l'intention des jeunes familles et des jeunes pour présenter les espèces en péril présentes dans l'UGMOQ.	31	Sensibiliser les visiteurs du PNLM et des lieux historiques à la présence et à l'importance de ces espèces dans l'écosystème.	Atelier d'éducation sur les espèces en péril présentes et leur façon de contribuer à leur conservation et de sensibilisation face à la précarité de ces espèces.
Mise en œuvre d'un programme de mise en valeur des observations du public aux bases de données citoyennes existantes (eBird, iNaturalist, Carapace).	32	Le public rapporte ses observations sur les plateformes existantes (eBird, iNaturalist, Carapace).	Message ciblé dans les médias sociaux pour sensibiliser le public à l'importance de rapporter leurs observations. Les observations du public sont mises en valeur sur les réseaux sociaux.
Mise en valeur des savoirs autochtones sur la présence des espèces en péril à l'UGMOQ et l'importance de ces espèces dans la culture autochtone	33	Les Premières Nations seront contactées au cours de la première année. Des panneaux d'interprétation et autres seront produits pour mettre en valeur les connaissances traditionnelles des communautés en lien avec les espèces en péril dans le PNLM et les LHN de l'UGMOQ.	Les savoirs traditionnels sont mis en valeur sur les réseaux sociaux et dans les différents lieux sous forme de panneaux d'interprétation.
Mettre en œuvre une stratégie de communication dans les médias traditionnels et sociaux pour faire	34	La population canadienne est mieux renseignée sur la présence et l'identité des espèces en péril présentes au sein de l'UGMOQ, sur la situation précaire de ces	Les espèces en péril sont présentées dans différentes publications effectuées dans les médias sociaux qui informent sur la biologie de ces espèces, leur

<b>Mesures</b>	<b>No. de la mesure</b>	<b>Résultats souhaités</b>	<b>Mesures proposées</b>
connaître les espèces en péril présentes à l'UGMOQ.		espèces en relation avec la biologie de ces espèces.	vulnérabilité et comment le public peut s'impliquer dans la protection de ces espèces en fournissant des exemples concrets d'actions que le public peut mettre en œuvre.
Concevoir un programme d'expérience des visiteurs qui présente les espèces en péril.	35	Les visiteurs sont mieux renseignés sur la présence et l'identité des espèces en péril présentes au sein de l'UGMOQ, sur la situation précaire de ces espèces en relation avec la biologie de ces espèces.	Différentes activités pour les visiteurs sont organisées chaque année pour présenter les espèces présentes au parc et au sein de l'UGMOQ, leur biologie et la situation de ces espèces et les façons dont les gens peuvent s'impliquer pour la conservation de ces différentes espèces en proposant des actions concrètes que le public peut mettre en œuvre.

## Annexe E : Effets sur l'environnement et les autres espèces

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La planification du rétablissement est conçue pour profiter aux espèces en péril et à la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification, qui est fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le plan d'action et sont aussi résumés ci-dessous. Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en œuvre du présent plan d'action aura un effet bénéfique sur les espèces non ciblées, les processus écologiques et l'environnement du parc national de la Mauricie et des lieux historiques nationaux associés. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril abordées dans le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, ce plan d'action a été préparé pour le bien de toutes les espèces en péril qui fréquentent régulièrement le parc national de la Mauricie et les lieux historiques nationaux associés. Par conséquent, dans le cadre du processus de planification, l'ensemble de ces espèces ont été considérées, les effets secondaires éventuels ont été évalués et atténués et, des mesures qui profiteront à de nombreuses espèces ont été conçues. Le processus de planification a aussi été orienté en fonction des priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et dans le plan directeur du parc (Parcs Canada, 2010). Ainsi, les mesures décrites dans le présent plan tiennent compte des priorités de gestion qui visent l'amélioration de la santé écologique globale du parc. Enfin, le plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation à l'intention des visiteurs, des résidents locaux, des organisations autochtones et du grand public. Il en découlera une appréciation améliorée, une compréhension accrue et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.